



La baisse de la natalité et les perspectives de la démographie de la France

Gérard-François Dumont

► To cite this version:

Gérard-François Dumont. La baisse de la natalité et les perspectives de la démographie de la France. Fondation Res Publica, 2019, 18, pp.1-66. halshs-02182464

HAL Id: halshs-02182464

<https://shs.hal.science/halshs-02182464>

Submitted on 12 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« LA BAISSÉ DE LA NATALITE ET LES PERSPECTIVES DE LA DEMOGRAPHIE FRANÇAISE »

par le recteur Gérard-François Dumont, professeur à l'université Paris-Sorbonne, président de la revue *Population & Avenir*, auteur de *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, prospectives* (Armand Colin, 2018) :

Pour citer cette publication:
To cite this version:

Dumont, Gérard-François, « La baisse de la natalité et les perspectives de la démographie de la France »,
Introduction de Jean-Pierre Chevènement, Fondation Res Publica, n° 18, 2 avril 2019.

Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,

La Fondation Res Publica a souhaité, sous la forme d'un séminaire restreint, centrer sa réflexion sur la baisse inquiétante de la natalité française, passée de 790 290 naissances à 719 000 entre 2012 et 2018 (pour la France métropolitaine).

Je remercie Monsieur Gérard-François Dumont, professeur à la Sorbonne et directeur de la revue *Population & Avenir*, d'avoir une nouvelle fois répondu à notre invitation. Il a en effet déjà participé à plusieurs de nos colloques¹.

Son ouvrage récent, intitulé *Les territoires français: diagnostic et gouvernance* (Armand Colin, 2018), traite d'un sujet très à la mode aujourd'hui mais dont le professeur Gérard-François Dumont, avec la vigilance que nous lui connaissons, avait eu la prémonition que c'était un grand sujet.

Nous l'accueillons ce soir afin qu'il nous fasse prendre conscience de ce qu'est le problème de la natalité française.

¹ - Situation de l'Italie, réalités et perspectives

Colloque organisé par la Fondation Res Publica le 5 décembre 2018, avec M. Loïc Hennekinne, M. Olivier Passet, M. Jean-Michel Naulot, M. Gilles Pécout, M. Marc Lazar, M. Jean-Pierre Chevènement et M. G.F. Dumont.

- Désertification et réanimation des territoires

Colloque organisé par la Fondation Res Publica le 27 février 2018, avec M. Jean-Pierre Duport, Mme Marie-Françoise Bechtel, M. Claude Rochet, M. Jacques Mézard, M. Jean-Pierre Chevènement et M. G.F. Dumont.

- La démographie en Europe et ses répercussions économiques et sociales

Colloque organisé par la Fondation Res Publica le 24 octobre 2016, avec M. Hakim El Karaoui, M. Romaric Godin, M. El Mouhoub Mouhoud, M. Jean-Pierre Chevènement et M. G.F. Dumont.

- Quel modèle territorial pour la République ?

Colloque organisé par la Fondation Res Publica le 28 septembre 2015, avec M. Stéphane Rozès, Mme Marie-Françoise Bechtel, M. Jean-Pierre Chevènement et M. G.F. Dumont.

Parlant à côté d'un expert, il serait prétentieux de ma part de faire une introduction bien que je me sois toujours intéressé aux questions démographiques. J'ai été très marqué par la pensée d'Alfred Sauvy dont j'ai été un élève. Je me souviens l'avoir quelquefois ramené à son domicile après les colloques que nous organisions (déjà) car il ne conduisait pas et ne voulait pas conduire (c'était une de ses originalités). C'est l'héritier de Monsieur Sauvy que je salue en la personne de Gérard-François Dumont.

Les tendances générales de la démographie sur le long terme évoluent d'une manière constante : la natalité, la fécondité ont tendance à baisser. Mais ces tendances peuvent être trompeuses car ces évolutions ne se font jamais à la même vitesse. Certains pays entament avec beaucoup de retard leur transition démographique, c'est souvent le cas des pays du Sahel. Mais par rapport à l'Europe qui connaît un hiver démographique plus ou moins prononcé, de très nombreux pays de ce qu'on appelait jadis le « Tiers-monde » sont encore assez féconds. Pour des raisons d'entraînement, d'effet « boule de neige », la baisse de la fécondité ne se fait pas encore sentir au niveau des chiffres de la population qui continue d'augmenter fortement. En Europe même, la baisse démographique n'affecte pas de la même manière tous les pays. Les pays du Sud de l'Europe notamment connaissent un hiver démographique très prononcé.

Le professeur Gérard-François Dumont a mis ces variations en relation avec les politiques familiales. Dans l'Europe du Nord, les politiques familiales ont eu un certain succès. Toutefois on n'observe pas de liaison stricte. La Grande-Bretagne a un indice de fécondité relativement élevé avec une politique familiale peu active. L'Allemagne a mis en œuvre une politique familiale qui n'avait pas donné de résultats jusqu'à ces deux dernières années où, pour la première fois depuis longtemps, la natalité allemande a dépassé la natalité française (790 000 pour l'Allemagne et 719 000 pour la France métropolitaine). C'est évidemment un écart important car du taux de natalité beaucoup de choses dépendent, y compris la capacité d'intégration. Quand il y a une natalité relativement élevée, les problèmes d'intégration se traitent plus facilement. Par ailleurs la natalité a des conséquences retardées à long terme sur la population active et sur la population non active (les jeunes de moins de vingt-cinq ans, et, à échéance beaucoup plus lointaine, les personnes âgées).

Ces questions démographiques sont peu couvertes par les médias. Il s'agit pourtant d'un domaine très important et il me semble que quiconque s'efforce

de discerner les grandes tendances à venir a intérêt à mieux cerner les chocs démographiques qui se profilent à l'horizon et ce qu'il peut en être de la démographie de la France qui a des conséquences extrêmement variées, y compris politiques. Par exemple la représentation au Conseil européen est fonction de la population.

Je cède la parole au professeur Gérard-François Dumont.

GERARD-FRANÇOIS DUMONT

La baisse de la natalité et les perspectives de la démographie de la France

Merci beaucoup, Monsieur le ministre, de votre confiance renouvelée. Je suis extrêmement honoré par la qualité des personnes présentes dans cette salle. Permettez-moi de saluer tout particulièrement Michèle Gendreau-Massaloux, avec laquelle j'ai bénéficié d'échanges toujours agréables et instructifs, en réunion de recteurs ou à la Grande Chancellerie, et Jean-Éric Schoettl, avec lequel nous avons effectué un important travail il y a quelques années sur les questions migratoires. Pardonnez-moi de ne pas citer les autres personnalités qui m'honorent de leur présence.

Faut-il vraiment s'interroger sur la baisse de la natalité en France qui vient de connaître en 2018 sa quatrième année consécutive ? Comme vient de le rappeler très justement Jean-Pierre Chevènement, les médias se sont très modérément emparés du sujet ces dernières semaines.

Pourtant, si nous examinons l'évolution démographique de la France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est la deuxième fois seulement que la France connaît une période de baisse du nombre de naissances aussi longue (la première avait eu lieu en 1988-1994). Il n'est donc pas illégitime de s'interroger sur les facteurs de cette baisse.

La démographie étant une science dont la période élémentaire d'analyse s'inscrit dans la longue durée, il importe de resituer les évolutions de la natalité de la France des années 2010 dans le temps long.

Je commencerai mon exposé en rappelant le contexte historique qui permet d'éclairer les problématiques.

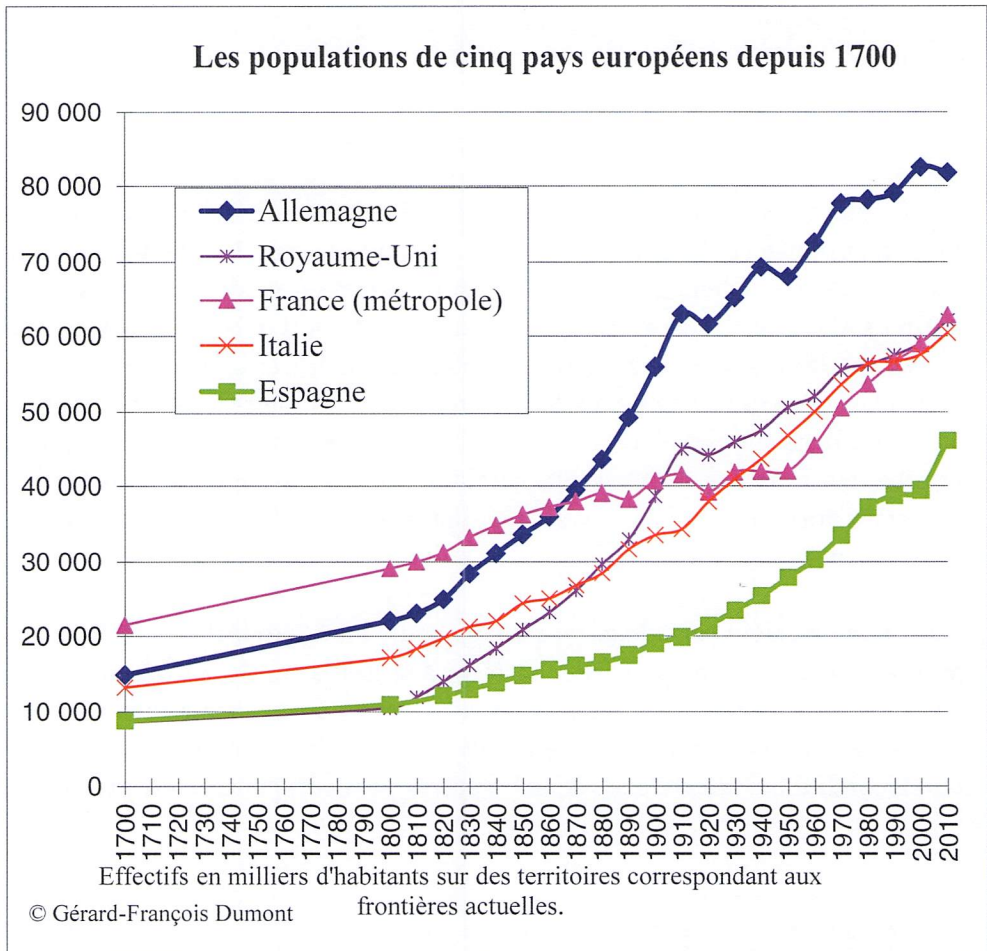
Je poursuivrai par l'histoire de la population de la France et ses enseignements jusqu'à ce que j'appelle la « révolution de la fécondité » qui est intervenue en France dans les années 1970.

J'essaierai ensuite d'étudier les facteurs explicatifs de ces quatre années de baisse de la fécondité, puis de dresser des perspectives avant de préciser quelles politiques à envisager face au diagnostic posé.

L'histoire de la population de la France et ses enseignements

L'histoire fournit des éléments essentiels qui permettent de mieux comprendre les interrelations entre la démographie et la situation des sociétés. Pendant des siècles, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la France a été, de très loin, le pays le plus peuplé en Europe.

Figure 1



Sa population était le double de celle de l'Allemagne dans ses frontières actuelles (qui n'existaient certes pas encore en 1700 et en 1800), et plus nettement supérieure à la population du Royaume-Uni, de l'Italie et de l'Espagne².

Cinq périodes contrastées se distinguent (figure 1) :

1. Pendant des siècles, la France occupe en Europe une place primatiale, liée à son importance démographique, qui se traduit par un certain nombre d'avantages. Des avantages économiques, bien mis en évidence par les calculs d'Angus Maddison³. Des avantages techniques : quand Louis XIV révoque l'Édit de Nantes, les Français de confession protestante sont très bien accueillis par les autres pays européens parce qu'ils ont un savoir-faire nettement supérieur à ce qui existe dans ces pays. Un avantage artistique, avec l'influence de la France en Europe. Un avantage éducatif : de nombreux princes européens envoient leurs enfants se former à Paris. Un avantage linguistique : le français est la langue de la diplomatie.

2. Cette première période se termine au cours du XIXe siècle. La France est le premier pays européen à abaisser sa fécondité dès la fin du XVIIIe siècle pour des raisons qu'il n'est pas facile d'élucider⁴ mais dont on est bien obligé de constater l'un des résultats : entre l'abaissement de la fécondité de la France et une fécondité qui reste élevée dans les autres pays européens, c'est précisément

² Précisons que les comparaisons présentées privilégient la France métropolitaine car les systèmes démographiques de nos départements d'Outre-mer étant très différents les uns des autres, chacun mériterait une analyse spécifique, à l'exemple de celle que nous avons réalisée dans : *La population de la France, des régions et des Dom-Tom*, Paris, Éditions Ellipses, 2000.

³ Angus Maddison (1926-2010), professeur émérite à l'Université de Groningue, était un économiste spécialisé dans l'analyse historique et comparative de la croissance économique par zone géographique sur le très long terme ; cf. *L'économie mondiale ; statistiques historiques*, Paris, OCDE, 2003.

⁴ Bardet, Jean-Pierre, « Les incertitudes de l'explication », dans : Dupâquier, Jacques (direction), *Histoire de la population française*, Paris, PUF, tome 3, 1988.

en 1866 (quatre ans avant la Guerre de 1870) que la population de l'Allemagne dépasse celle de la France.

3. Cette période de recul relatif de la France fait place, dans la première moitié du XX^e siècle, à une troisième période marquée par une stagnation du nombre d'habitants de la France aux alentours de 41 millions d'habitants. Certes, elle est en partie causée par la terrible mortalité de la Première Guerre mondiale mais elle s'explique aussi par une fécondité effectivement faible. Cette stagnation signifie que les effets positifs de la hausse de l'espérance de vie sont gommés par cette faible fécondité.

4. Si la France n'avait pas connu après 1945 le renouveau démographique d'après-guerre, elle serait aujourd'hui un pays second en Europe, au niveau de population de l'Espagne, voire de la Pologne. C'est ce renouveau démographique d'après-guerre, beaucoup plus intense que dans les autres pays européens, qui lui a permis de retrouver une place significative en Europe, du même ordre de grandeur que le Royaume-Uni, l'Italie ou l'Allemagne de l'Ouest.

5. Au tournant des années 2010, La France se trouve dans une situation tout à fait favorable en Europe car sa fécondité est supérieure d'un quart à la moyenne de l'Union européenne. Des projections d'Eurostat pouvaient envisager, à l'horizon 2050, une population de la France dépassant celle de l'Allemagne⁵ (réunifiée) ; la France retrouverait son rang historique antérieur à 1866 par rapport à son voisin d'outre-Rhin.

Ces projections sont effectuées dans un contexte qui a profondément changé avec la « révolution de la fécondité » des années 1970.

L'évolution depuis la révolution de la fécondité

La renaissance démographique qui suit la Seconde Guerre mondiale se trouve, dans les décennies suivantes, bousculée, en France et dans l'ensemble de

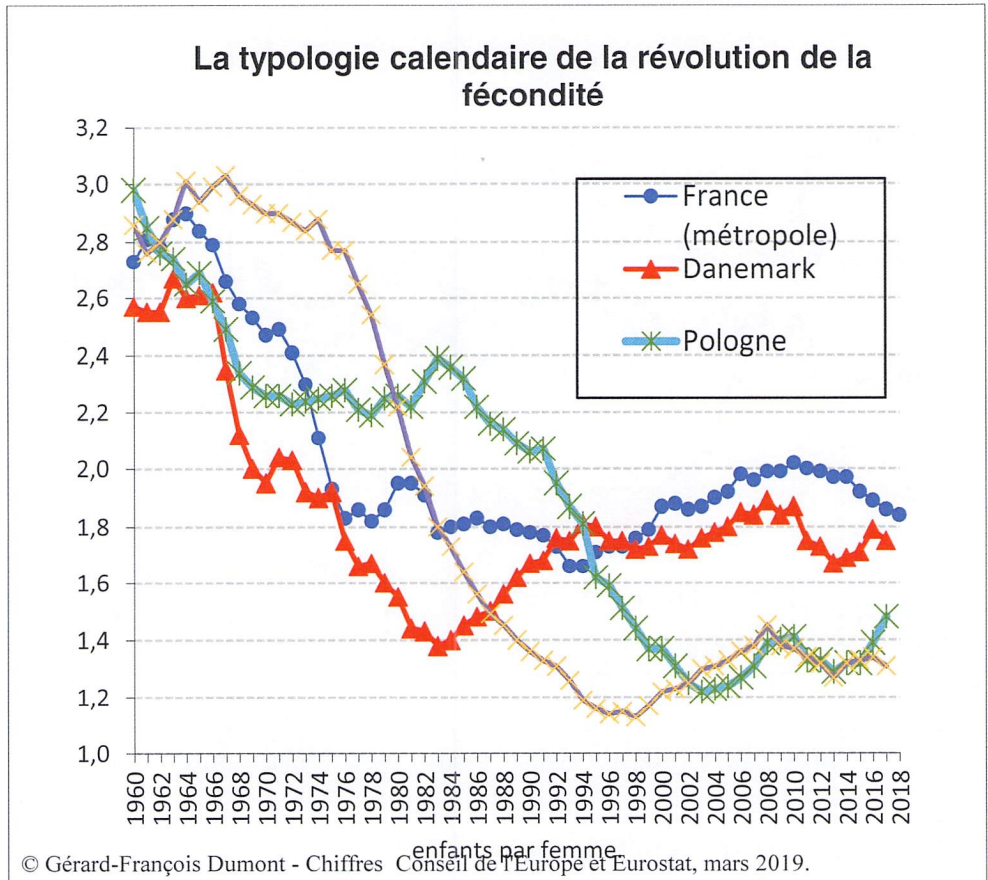
⁵ Dumont, Gérard-François, « L'Allemagne rattrapée par la France ? », *Population & Avenir*, n° 693, mai-juin 2009.

l'Europe, par la « révolution de la fécondité » qui change la nature du phénomène de fécondité. Auparavant, le régime démographique de la fécondité se caractérisait par un certain nombre de naissances survenant de façon relativement aléatoire, sans avoir été positivement voulues – programmées – au moment de leur conception. Dans les années 1960, à la question « Avez-vous souhaité avoir un bébé maintenant ? », les femmes qui venaient d'accoucher répondaient « oui » à 55 %. Les autres se disaient généralement heureuses d'accueillir leur nouveau-né, mais ne l'avaient pas vraiment projeté (certaines évoquaient un « bébé Ogino » ou un « bébé température »).

La « révolution de la fécondité » est provoquée par la diffusion de techniques contraceptives modernes si efficaces que la quasi-totalité des naissances ne peuvent survenir que si elles ont été souhaitées et si les couples ont maintenu ce souhait pendant un certain nombre de semaines. En effet, après l'interruption de la contraception (pilule ou stérilet), la médecine conseille d'attendre un certain temps pour concevoir un enfant dans de bonnes conditions. Et après la fécondation, il faut conserver le désir d'enfant et ne pas recourir à une IVG.

Ce retournement du phénomène de la fécondité est bien attesté par le fait que son calendrier (figure 2), différent selon les pays européens, est corrélé avec la diffusion des méthodes modernes de contraception. Comparons quatre pays européens représentatifs de cette variété de calendrier.

Figure 2

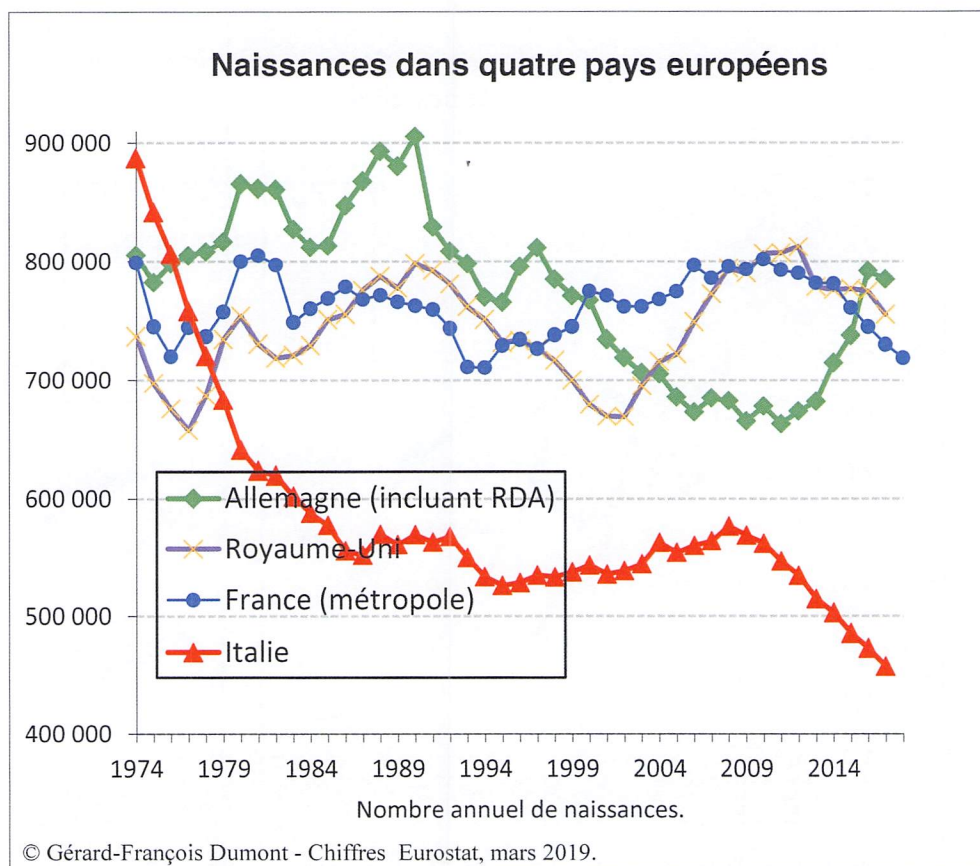


Au Danemark, la « révolution de la fécondité » s'effectue dans les années 1960, en France, dans les années 1970 ; en Espagne, dans les années 1980 et, en Pologne, dans les années 1990. Dans chaque pays, cette « révolution » s'effectue au moment où la diffusion des méthodes contraceptives se généralise.

Pour comprendre l'évolution de la natalité en France depuis que, au milieu des années 1970, le processus de la fécondité a été profondément modifié,

recourons à une analyse synchronique en la comparant avec d'autres pays étrangers, européens (figure 3) et méditerranéens (figure 4).

Figure 3

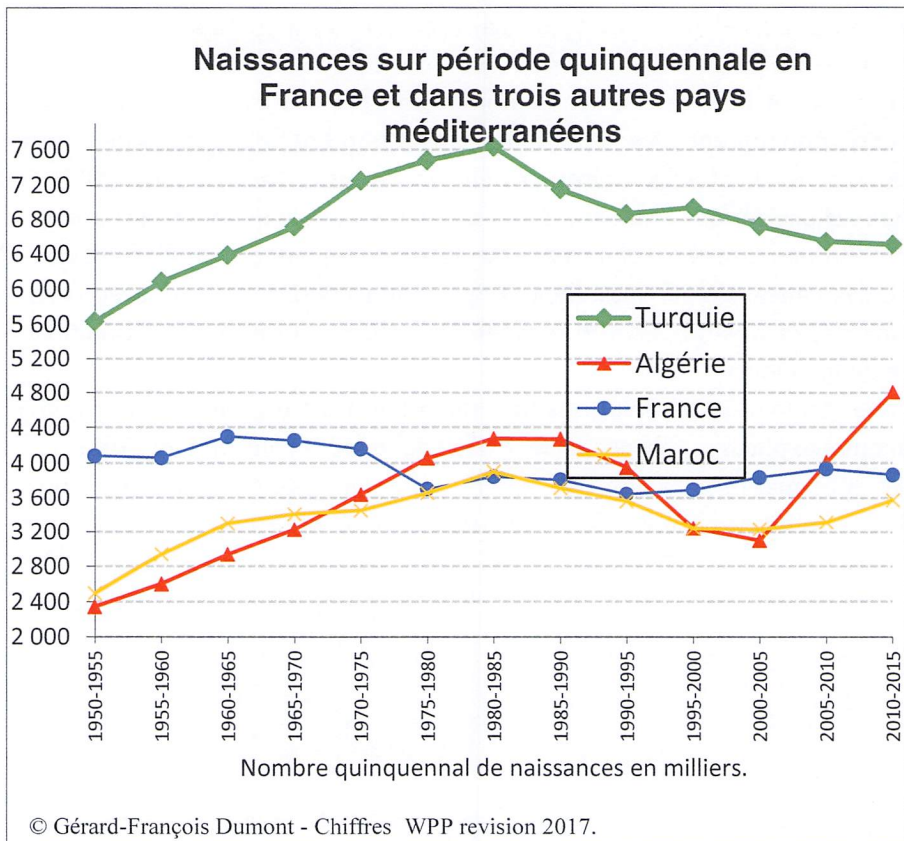


La figure 3 compare l'évolution du nombre de naissances dans quatre pays européens dont l'ordre de grandeur de la population n'est pas fondamentalement différent. L'Italie, pays où les naissances hors mariage sont peu acceptées, se caractérise par un nombre très abaissé des naissances. En outre, ce pays a subi une crise extrêmement intense dès 2008, alors que la France a été beaucoup plus résiliente. L'importance de la remontée du nombre des naissances au Royaume-Uni dans la période 2002-2012 est liée au fait que, dans les années 2000, ce pays a été beaucoup plus attractif d'un point de vue

migratoire que la France et l'Allemagne avec, certaines années, un solde migratoire annuel triple de celui de la France, d'où une augmentation plus importante de sa population, notamment de la population en âge de féconder. La France, qui avait un nombre de naissances nettement supérieur à celui de l'Allemagne de 2000 à 2015, vient de se voir à nouveau dépassée. La figure 3 montre un effet de ciseau entre le nombre de naissances en Allemagne qui a augmenté, notamment sous l'effet d'un certain nombre de décisions de politique familiale, et le nombre de naissances en France qui a baissé depuis 2015. Cela invalide les projections démographiques évoquées précédemment qui pouvaient donner l'impression d'un rattrapage de la France. Concernant l'Allemagne, le niveau des naissances est aussi lié à l'important accueil migratoire avec l'arrivée des rapatriés tardifs (*aussiedler*) issus de l'ex-URSS qui ont gonflé la population en âge de féconder.

Comme toujours, les évolutions ne sont pas le fruit du hasard, mais relèvent d'éléments explicatifs. Et, dans le cadre de cette évolution, on observe un changement manifeste en ce qui concerne le positionnement de la France en nombre de naissances depuis 2015. Examinons les évolutions en Méditerranée.

Figure 4



En 1950, on comptait deux fois plus de naissances en France qu'au Maroc et qu'en Algérie. En revanche, le nombre de naissances en Turquie, dont la population est plus importante, était plus élevé. La montée du nombre de naissances en Turquie jusqu'au milieu des années 1980 se moule dans la logique de la transition démographique⁶ dans une période où le taux de mortalité

⁶ Période, de durée et d'intensité variables selon les pays, pendant laquelle une population passe d'un régime démographique de mortalité et de natalité élevées à un régime de basse mortalité, puis de faible natalité ; cf. Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, prospectives*, Paris, Armand Colin, 2018.

infantile est encore relativement élevé. La transition démographique arrive à son milieu en Turquie, mais aussi en Algérie, dans les années 1980.

Ces évolutions se caractérisent par un phénomène différentiel important au Maghreb : alors que l'Algérie et le Maroc avaient sensiblement la même population, l'Algérie est en train de devancer nettement son voisin. En effet, alors qu'on pensait que ce pays allait poursuivre sa transition démographique et voir sa fécondité continuer à baisser, l'Algérie, après la période de montée de l'islamisme⁷, se caractérise, pour les périodes 2005-2010 et 2010-2015, par une hausse significative des naissances qui modifie sa trajectoire démographique. Cet imprévu, malaisé à expliquer⁸, est lié à un rajeunissement de l'âge au mariage et à un changement sociétal concernant la situation des femmes dans ce pays qui peut étonner au regard des manifestations commencées le 16 février 2019 en Algérie et ayant contraint le président Bouteflika à démissionner le 2 avril. Il sera intéressant d'examiner l'évolution des prochaines années.

Les données traduisent un rapport de naissances entre le Sud et le Nord de la Méditerranée devenu, depuis le milieu des années 1970, fondamentalement différent de ce qu'il était auparavant. En conséquence, dans l'hypothèse d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne, le poids politique de cet État serait considérable, tant au Conseil européen qu'au Parlement européen, et irait même s'accroissant en raison de l'hiver démographique des pays européens.

Néanmoins, comme évoqué ci-dessus par exemple avec le Royaume-Uni, l'augmentation du nombre de naissances – ou sa diminution – peut aussi être liée à l'évolution de la population. Il faut donc considérer le critère qui permet d'expliquer l'évolution de la natalité en annihilant l'effet de la composition par âge de la population, donc étudier la propension des couples à avoir des enfants quelle que soit la pyramide des âges de la population. C'est la raison pour laquelle il importe d'examiner la fécondité.

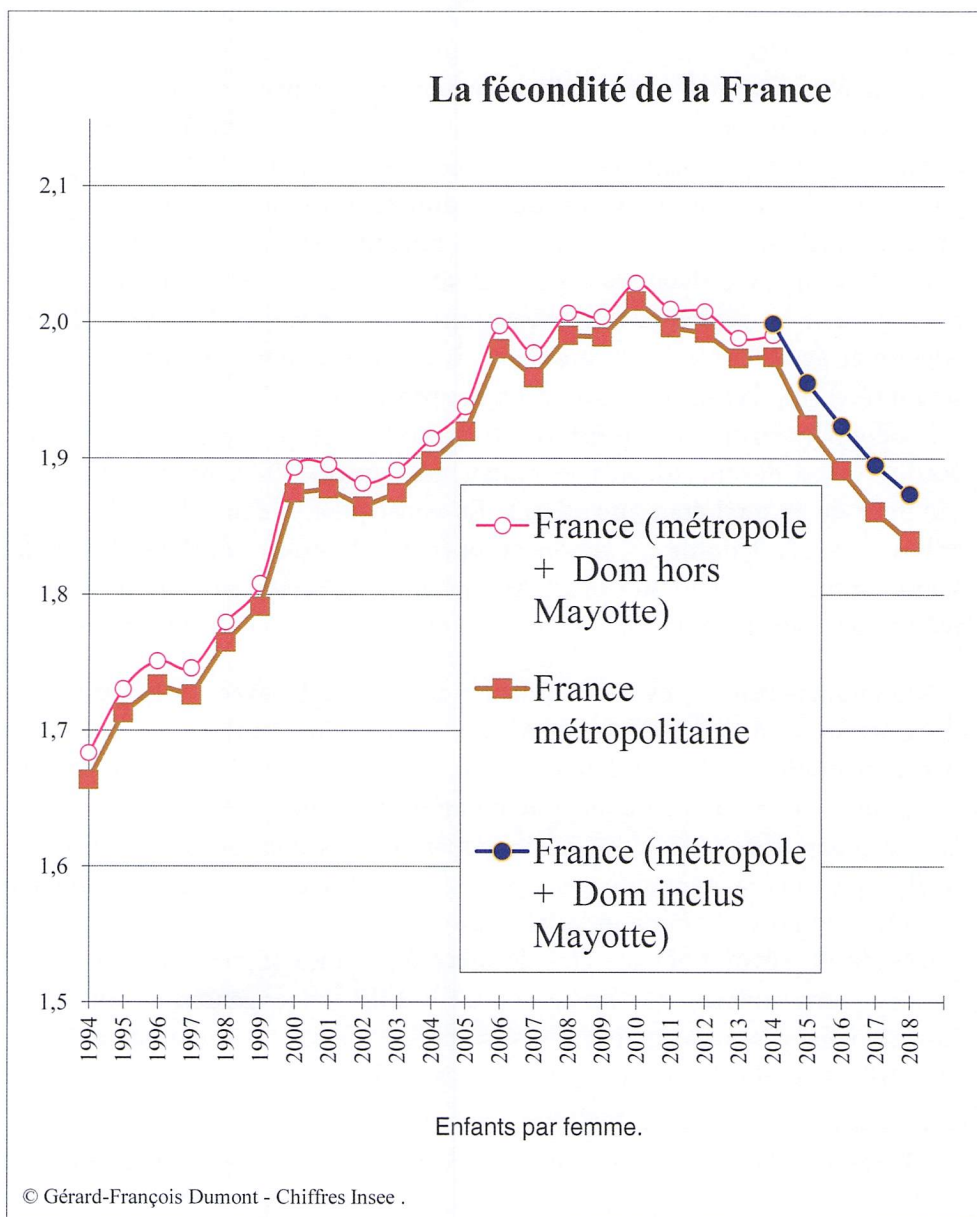
L'étude de l'évolution de cette dernière en France (figure 5) révèle quatre années consécutives de baisse – 2015-2018 – engendrant un niveau historiquement bas du nombre des naissances. En effet, le nombre de naissances en 2018 est le plus faible enregistré depuis 1946, hormis les deux années 1993-

⁷ Terme que l'on peut définir comme l'évolution vers une lecture très littérale du Coran.

⁸ Ouadah-Bedidi, Zahia, « Plus de doute, la fécondité augmente en Algérie », *Orient XXI*, 4 avril 2017.

1994, mais dans une France qui était moins peuplée et qui avait moins de femmes en âge de procréer.

Figure 5



En examinant la figure 5 montrant l'évolution de la fécondité de la France métropolitaine et celle considérant l'ensemble France métropolitaine plus Dom, on constate que l'évolution démographique différenciée des départements d'Outre-mer ne modifie pas la trajectoire générale et n'annihile pas le constat de quatre années consécutives de baisse de la fécondité.

Les courbes d'évolution de la fécondité de la France peuvent-elles être considérées comme erratiques, donc inexplicables ? Ou y a-t-il des facteurs explicatifs aux quatre années de baisse de la fécondité en France ?

Quels facteurs explicatifs de la baisse de fécondité en France ?

Le premier facteur, souvent avancé, serait l'effet de la crise économique de 2008, facteur qui s'est incontestablement exercé en Italie ou en Grèce. Or, l'abaissement de la fécondité en France depuis 2015 ne peut pas s'expliquer par l'évolution économique car la France s'est montrée très résiliente. Il n'y a donc pas eu d'effet de crise économique poussant à la baisse de la fécondité. Cet éventuel premier facteur explicatif doit être écarté.

Une deuxième explication est l'évolution du nombre de femmes en âge de procréer dont dépend bien sûr le nombre de naissances. Ce facteur a pu s'exercer légèrement pour la période 2008-2014 mais, depuis, ses effets sont mineurs et ne peuvent pas expliquer la baisse de la fécondité depuis 2015.

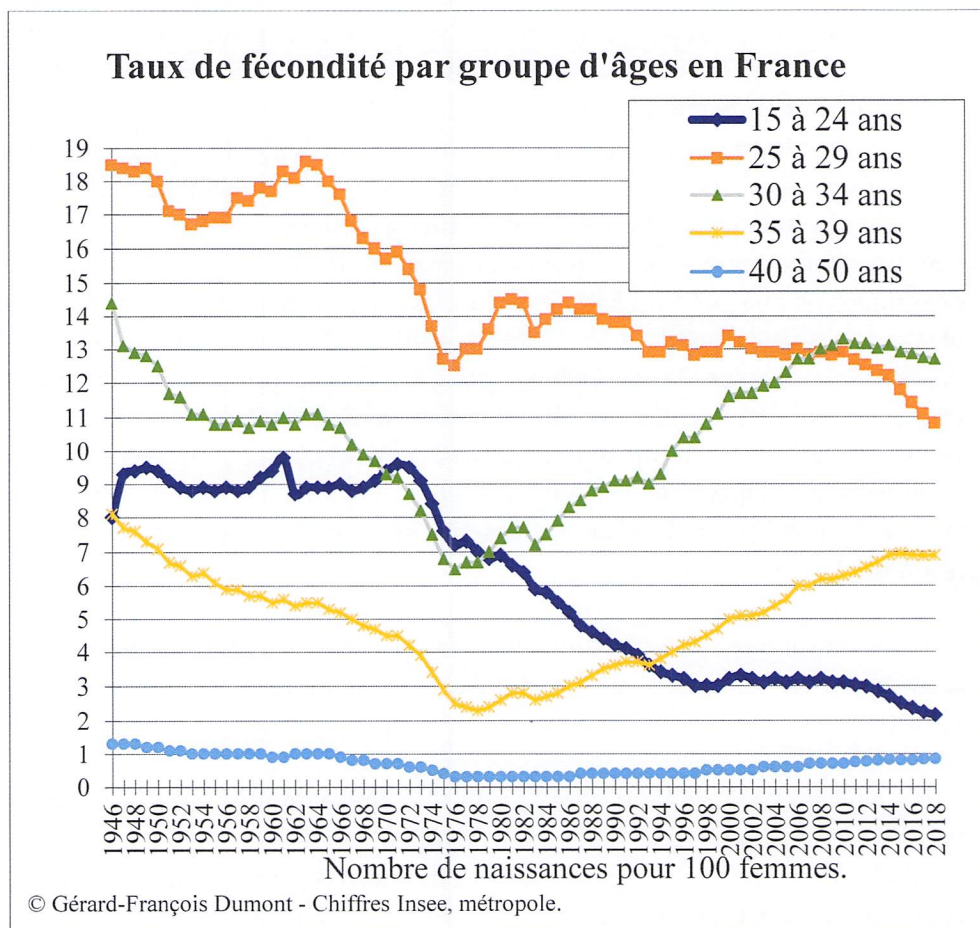
Un autre facteur parfois avancé est la diminution des mariages. Il s'est exercé et s'exerce dans des pays comme l'Italie ou l'Espagne. Mais ce facteur doit être totalement écarté pour la France qui est devenue championne d'Europe des naissances hors mariage⁹. Nous ne sommes plus dans les années 1960, quand il convenait de ne pas « mettre la charrue avant les bœufs » et lorsqu'un couple qui attendait un heureux événement se précipitait devant Monsieur le maire. Certes, la France a connu une forte diminution des mariages, mais elle n'a eu guère d'effet sur le nombre de naissances dans un pays où, désormais, les

⁹ Dumont, Gérard-François, « Pourquoi la France est-elle championne d'Europe des naissances hors mariage ? », *Le Figaro*, 22-23 septembre 2018.

enfants, qu'ils naissent dans ou hors mariage, sont bien accueillis à la différence de l'Italie ou de l'Allemagne.

Une ministre de la République, secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations, a évoqué, fin janvier 2019, un autre facteur, soit un changement dans le calendrier des naissances : les femmes et les couples souhaiteraient autant d'enfants mais reporteraient leur naissance à un âge plus avancé. Il est vrai que ce phénomène s'est exercé dans le passé en raison de l'allongement du temps d'études pour les femmes, du retard de l'entrée dans la vie active, du souci de consolider un début de vie professionnelle avant de se décider à créer ou à agrandir une famille. Mais est-il explicatif de la baisse de la fécondité depuis 2015 ? L'examen de la figure 6 montrant les taux de fécondité par groupe d'âges en France permet de répondre à cette question.

Figure 6



Considérant la période depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, que constate-t-on ?

- La fécondité des femmes à 15-24 ans et 25-29 ans a baissé. La première à compter des années 1970, la seconde surtout dans les années 1960 et au début des années 1970, puis depuis la fin des années 2000.
- En revanche, la fécondité à 30-34 ans, après s'être considérablement abaissée de 1946 au milieu des années 1970, a

ensuite remonté jusqu'à devenir supérieure à celle de la tranche d'âge 25 à 29 ans depuis 2008.

- La fécondité des femmes à 35-39 ans a suivi une évolution semblable à celle des femmes de 30 à 34 ans, mais à un niveau nettement moindre de fécondité.
- Enfin, la fécondité à 40-50 ans a toujours été très faible. Toutefois, elle a connu une légère baisse jusqu'à la fin des années 1970, puis une légère hausse depuis la fin des années 1980.

Si les quatre années consécutives 2015-2018 de baisse de la fécondité ne s'expliquaient que par un changement de calendrier, anticipant des naissances plus tardives, la fécondité à 35-39 ans et à 40-50 ans devrait être orientée à la hausse. Or ce n'est pas le cas. La fécondité à 35-39 ans, après avoir augmenté, est stable depuis 2014, celle des 40-50 ans depuis 2011. Certes, ces données résultent de ce qu'on appelle l'analyse transversale, et ne peuvent donc parfaitement préjuger de l'avenir. Toutefois, elles ne permettent de déceler aucune orientation à la hausse dans les générations féminines en âge de fécondité les plus âgées.

Ayant écarté quatre facteurs qui auraient pu s'exercer et être explicatives¹⁰, il convient d'en chercher une cinquième susceptible de comprendre ces évolutions.

Ces dernières ne seraient-elles pas liées à une moindre confiance dans la politique familiale ? Une telle interrogation présuppose que la politique familiale n'est pas neutre, qu'elle a des effets sur la façon dont les couples se comportent en matière de fécondité. Or, on a pu lire récemment dans la presse française que la politique familiale est neutre, qu'elle n'a aucun effet sur les décisions des couples en matière d'enfants. Il faut pourtant rappeler que de

¹⁰ Des éléments plus détaillés sont précisés dans : Dumont, Gérard-François, « Démographie de la France : la double alerte », *Population & Avenir*, n° 727, mars-avril 2016 ; « Vieillesse de la population de la France : les trois causes de son accentuation », *Population & Avenir*, n° 732, mars-avril 2017 ; « Natalité en France : une contraction structurelle ? », *Population & Avenir*, n° 737, mars-avril 2018 ; « France : comment expliquer quatre années de baisse de la fécondité ? », *Population & Avenir*, n° 742, mars-avril 2019.

multiples exemples historiques montrent que la politique familiale, comme la politique sociale ou la politique économique, a nécessairement des effets.

Ainsi, le renouveau démographique d'après-guerre a été beaucoup plus intense en France que dans les autres pays européens sous l'effet d'une politique familiale dans la lignée des décrets-lois de 1939 rédigés par Alfred Sauvy¹¹, prolongés ensuite par les différents gouvernements de façon transpolitique.

Autre exemple historique, celui de la Sarre.

La Sarre, devenue nouveau Land de l'Allemagne en 1955



La Sarre faisait partie de la République française jusqu'en 1955 et le référendum par lequel les Sarrois décidèrent de rejoindre la République fédérale d'Allemagne¹². Jusqu'en 1955, le niveau de fécondité de la Sarre, qui bénéficie

¹¹ Alfred Sauvy (1898-1990) a notamment exercé un rôle fondamental dans les décrets-lois de 1939 contribuant à asseoir la politique familiale (décret-loi du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité française). Cf. le n° 63 de *Sabix, bulletin de la société des Amis de la Bibliothèque et de l'Histoire de l'École polytechnique*, mars 2019 et le site <http://www.fourastie-sauvy.org>.

¹² En 1945, la Sarre est placée dans la zone d'occupation française et devient en 1947 un territoire sous souveraineté française. Après la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, un projet de « statut européen » voit le jour, dans le cadre du Conseil de l'Europe. L'accord du 23 octobre 1954, qui stipule la fin du régime d'occupation en Allemagne de l'Ouest, soumet ce projet à la population de la Sarre. Les Sarrois ont le choix entre un « territoire européen » rattaché économiquement à la France, territoire qui pourrait avoir vocation à devenir une sorte de territoire fédéral de l'Europe, ou le

de la politique familiale de la France, est quasiment l'équivalent de celui des autres régions françaises. En votant son rattachement à la République fédérale d'Allemagne, elle perd la politique familiale de la France et sa fécondité se met à rejoindre la moyenne basse qui est celle de la RFA.

D'autres recherches ont montré que « les politiques familiales ont un impact positif et significatif sur la fécondité »¹³.

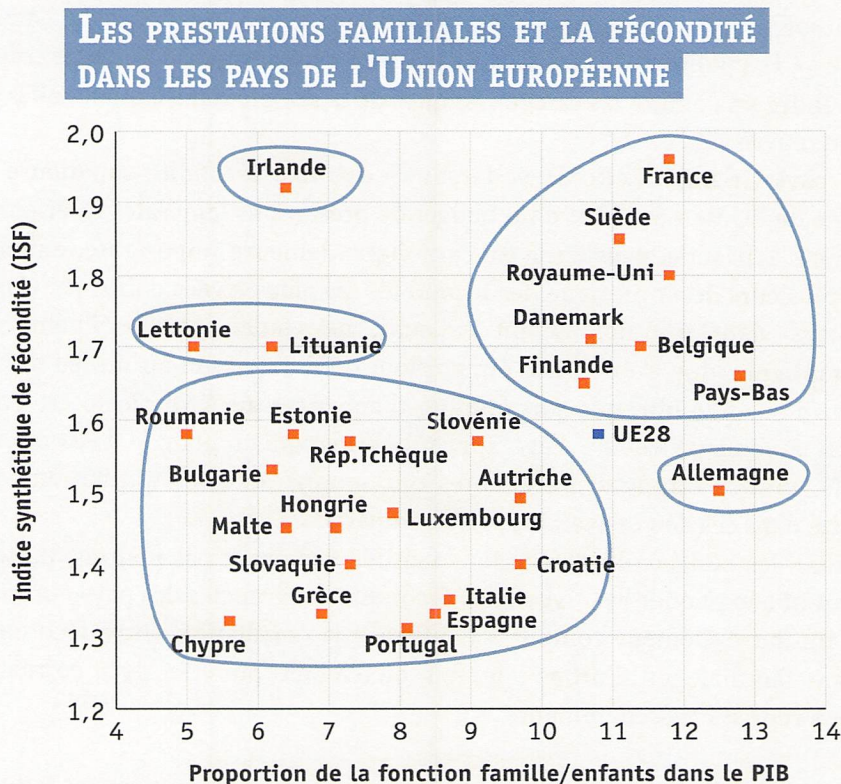
Réalisons désormais une analyse comparative entre la fécondité des différents pays de l'Union européenne et au moins un aspect de la politique familiale, le pourcentage des budgets de la fonction famille-enfants dans le PIB (figure 7¹⁴).

rattachement à l'Allemagne. Lors du référendum du 23 octobre 1955, deux tiers des Sarrois s'expriment pour l'intégration avec l'Allemagne fédérale. Après la signature d'un nouveau traité, le 27 octobre 1956, sur le règlement de la question sarroise, la Sarre devient un Land allemand (le 1er janvier 1957).

¹³ Selon la formulation de Fent, Thomas, Aparicio Diaz, Belinda, Prskawetz, Alexia, « *Family policies in the context of low fertility and social structure* », www.demographic-research.org/volumes/vol29/37, 13 novembre 2013.

¹⁴ Source : Dumont, Gérard-François, *Population & Avenir*, n° 736, janvier-février 2018.

Figure 7



Les pays où la part des budgets famille-enfants dans le PIB est la moins élevée ont aussi la fécondité la plus basse, et ceux dont des budgets sont nettement plus satisfaisants pour les familles ont les fécondités les plus élevées. Toutefois, la corrélation n'est pas parfaite et deux pays qui s'en écartent méritent un commentaire.

L'Allemagne a des budgets de prestations familiales supérieurs à la moyenne de l'UE, mais une fécondité inférieure. Ses choix budgétaires, comme les allocations familiales dès le premier enfant, ne semblent pas optimisés. D'autres éléments, de nature culturelle, comme la faible acceptation de la conciliation

entre vie professionnelle et vie familiale des mères, concourent à une fécondité affaiblie. Même si les mentalités évoluent en Allemagne, ce pays reste attaché à l'idée selon laquelle une femme doit se consacrer exclusivement à l'éducation de son enfant dans les premières années et ne pas reprendre une activité professionnelle ; sinon elle est traitée de *Rabenmutter* (mère-corbeau qui délaisse son petit). L'Allemagne est sans doute une illustration de l'analyse suivante : « Les politiques familiales ne peuvent réussir que si elles sont conçues pour prendre en compte les caractéristiques de la société dans laquelle elles sont mises en œuvre »¹⁵.

Trois pays (Irlande, Lettonie et Lituanie) ont une fécondité supérieure à la moyenne de l'Union en dépit d'un budget de prestations familiales inférieur à la moyenne¹⁶. L'Irlande, pays où la foi catholique demeure importante, enregistre depuis plusieurs décennies une des fécondités les plus élevées d'Europe. Comme si ce pays, dans son inconscient collectif, ne voulait revivre l'hémorragie démographique, due à une forte émigration, qu'il a connue au milieu du XIX^e siècle et d'où il résulte que son nombre d'habitants au XXI^e siècle est encore inférieur à celui de 1840¹⁷. Les explications manquent pour la Lettonie et la Lituanie, mais les années précédentes ont montré que les estimations de la fécondité dans ces deux pays sont parfois imparfaites.

Au total, les budgets des prestations familiales ne sont pas neutres, puisqu'ils concourent à expliquer les niveaux de fécondité différenciés des pays européens. Enfin, un autre élément conduit à confirmer la corrélation entre fécondité et politique familiale en Europe : le fait qu'elle ait pu être déjà constatée à plusieurs reprises précédemment¹⁸.

Les exemples ci-dessus montrent clairement les effets des politiques familiales sur les comportements de fécondité.

¹⁵ Fent, Thomas, *op. cit.*

¹⁶ Ce pourcentage relativement faible peut aussi provenir de la façon dont il est calculé, en dépit des efforts conduits pour harmoniser les méthodes statistiques.

¹⁷ L'Irlande comptait 8,2 millions d'habitants en 1840 (Reinhard Marcel, Armengaud André, Dupâquier Jacques, *Histoire générale de la population mondiale*, Montchrestien, Paris, 1968, p. 684) et en compte 6,8 millions en 2018, Irlande du Nord comprise.

¹⁸ Cf. Dumont, Gérard-François, « Politique familiale et fécondité en Europe », *Population & Avenir*, n° 681, janvier-février 2007 ; « La fécondité en Europe : quelle influence de la politique familiale ? », *Population & Avenir*, n° 716, janvier-février 2014.

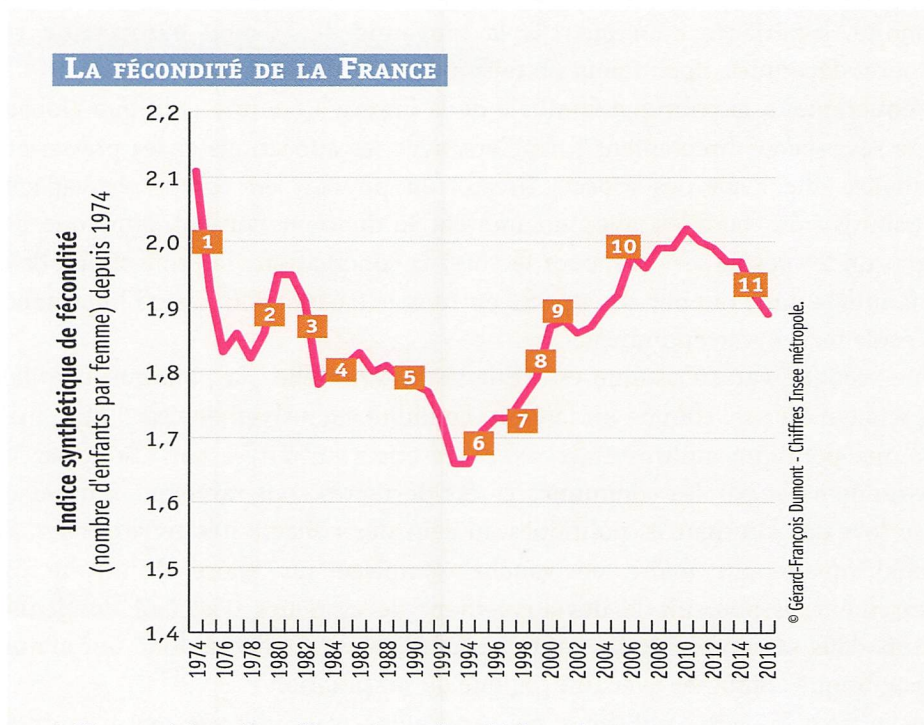
En particulier, la politique familiale de la France a eu des effets positifs sur la fécondité, supérieure d'un quart à la moyenne de l'Union européenne ces dernières décennies, notamment en raison de deux de ses caractéristiques.

Premièrement, la politique familiale de la France a été une politique globale. Outre ses aspects directement financiers, avec les allocations et les prestations familiales, elle avait des aspects fiscaux en prenant en compte la capacité contributive des familles, avec notamment le quotient familial, ainsi que des aspects en termes de services, pour faciliter la conciliation vie professionnelle et vie familiale, sans oublier ses aspects en termes d'éducation, avec l'importance de l'école maternelle en France.

Une seconde caractéristique est également essentielle : la politique familiale en France n'est pas, comme on le croit, conduite exclusivement par l'État, mais c'est une politique multiniveaux, avec des mises en œuvre par l'État, par les départements et par les communes et ces dernières sont rarement remises en cause lors des alternances politiques au sein des collectivités territoriales. En général, quand un maire de gauche remplace un maire de droite, ou inversement, il poursuit le développement de systèmes d'accueil des jeunes enfants dans sa commune. La politique familiale en France a donc une nature transpolitique combinée avec une logique de subsidiarité.

Les effets de cette politique peuvent aussi être mesurés en examinant finement l'évolution de la fécondité de la France depuis la révolution démographique des années 1970.

Figure 8



Un regard trop rapide sur la figure 8 pourrait laisser penser que la fécondité de la France se caractérise par des évolutions erratiques. En réalité, chaque modification de la fécondité (baisse ou hausse) depuis 1974 a été consécutive à des changements positifs ou négatifs de politique familiale¹⁹.

Depuis, les années 2010 se sont caractérisées par une incontestable remise en cause des principes de la politique familiale de la France. Certes, l'une des remises en cause, la suppression de l'universalité des allocations familiales, avait déjà été mise en œuvre le 1^{er} janvier 1998 par le Premier ministre Lionel Jospin. Mais ses partenaires de la gauche plurielle, notamment le Parti communiste, considérant que c'était la remise en cause d'un aspect fondamental du contrat social entre les Français, s'étaient considérablement mobilisés contre cette mesure. Et Lionel Jospin avait décidé de l'annuler au bout de 9 mois, le 30

¹⁹ Source : Dumont, Gérard-François, « La fécondité en France : des évolutions aléatoires ? », *Population & Avenir*, n° 732, mars-avril 2017.

septembre 1998. Ceci avait été important parce que, suite à la décision de Lionel Jospin, cette idée de supprimer l'universalité des allocations familiales avait été supprimée des programmes des partis politiques, de gauche comme de droite (Alain Juppé l'avait lui-même proposée à l'époque).

Mais, une vingtaine d'années plus tard, en 2014, (quelques inspecteurs des Finances bien intentionnés de Bercy ont-ils considéré qu'il fallait remettre sur le papier cette idée ?), le gouvernement de François Hollande a fait voter par le Parlement la suppression de cette universalité, abaissant la politique familiale à une simple logique de politique sociale, alors que ces deux politiques sont de nature différente. En effet, la politique familiale concerne l'ensemble des modalités mises en œuvre pour assurer le libre choix des familles dans l'accueil des enfants et la solidarité entre les générations. C'est une politique qui se déploie *a priori*, en amont pour assurer la justice au sein de la société. Ce n'est pas la politique des familles connaissant des difficultés sociales ; cette dernière ressort de la politique sociale, c'est-à-dire de la mise en œuvre de moyens permettant d'aider les personnes à échapper aux difficultés qu'elles subissent à la suite d'un événement non souhaité : handicap ; perte d'emploi ; revenus insuffisants pour répondre à des besoins élémentaires ; violences subies ; abandon d'un conjoint ; accidents ; perte d'autonomie... La politique sociale intervient *a posteriori*, suite à une difficulté rencontrée ; elle se veut curative, souhaitant épauler une personne en difficulté pour lui permettre de surmonter et dépasser les raisons de ses difficultés. L'intervention de la politique sociale a pour vocation de cesser lorsque la difficulté est surmontée. En revanche, la politique familiale est une politique permanente devant assurer la justice et la liberté des familles. Confondre la politique familiale avec la politique sociale, c'est se condamner à ne trouver des solutions satisfaisantes ni pour l'une, ni pour l'autre.

D'autres décisions ont été prises avec pour effet de raboter la politique familiale dans les années 2010 : diminution du complément du mode de garde (CMG) versé pour aider les parents employant une nourrice à domicile ou une assistante maternelle ; report de deux ans de la majoration des allocations familiales ; abaissement à plusieurs reprises du plafond du quotient familial engendrant des hausses d'impôts de plusieurs centaines d'euros pour plus d'un million de familles ; diminution de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour des millions de familles et, dans ces tous derniers mois, revalorisation des

allocations familiales et des plafonds de ressources à un niveau inférieur à celui de l'inflation.

J'ajouterai un élément très rarement cité : la diminution des dotations de l'État aux collectivités territoriales et notamment aux communes (-13 milliards d'euros pendant l'ensemble du quinquennat Hollande) se traduisant par la réduction, voire la suppression, des projets de nouvelles crèches ou de relais d'assistantes maternelles. En conséquence, le nombre de places de crèches a bien moins progressé qu'annoncé. C'est une détérioration de la possibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale qui a été engendrée par cette décision.

Il en est résulté ces quatre années de baisse de la fécondité 2015-2018 qui – pardonnez-moi de le dire – ne nous a pas étonnés. D'ailleurs, il y a un peu plus d'un an, le journal *Le Monde*, à la suite des analyses que nous leur avons présentées lors d'entretiens, titrait « *Vers la fin de l'exception française* »²⁰. L'exception française, c'était une politique familiale qui permettait une fécondité satisfaisante par rapport à l'hiver démographique nettement plus intense des autres pays européens.

On pourrait espérer que ces quatre années de baisse de la fécondité ne soient qu'une parenthèse susceptible de se fermer et que les perspectives soient favorables, augurant dans les prochaines années une remontée de la fécondité, sachant que, même si j'ai insisté sur le rôle de la politique familiale, la fécondité a une nature plurifactorielle.

Les perspectives possibles

Je tenterai d'éclairer les perspectives de la natalité en France par quelques réflexions.

Parmi les signaux faibles favorables à un rebond de la fécondité, il faut considérer le désir d'enfants des Français. Si ce dernier n'était pas plus élevé que

²⁰ « Natalité : vers la fin de l'exception française », par Gaëlle Dupont, publié dans *Le Monde* du 16 janvier 2018. (https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/01/16/natalite-la-fin-de-l-exception-francaise_5242408_3224.html).

le niveau de fécondité constaté, il y aurait lieu de considérer le niveau abaissé de ces dernières années comme correspondant aux attentes profondes des Français.

Certes, la connaissance du nombre idéal d'enfants n'est plus fournie régulièrement comme cela était le cas, des années 1950 aux années 1980, à l'époque où l'Institut national d'études démographiques (Ined) effectuait régulièrement des enquêtes (1955, 1959, 1965, 1966, 1967, 1974, 1975, 1976, 1978, 1982 et 1987) pour étudier cette question²¹. Heureusement, nous disposons de deux références. La première, datant de 2011, vient d'Eurobaromètres²². Elle conclut que l'idéal d'enfants en France est de 2,47 enfants par femme pour les femmes et 2,30 pour les hommes. L'idéal d'enfants selon les tranches d'âge ne marque pas de différences considérables ; il est de 2,49 enfants par femme pour les femmes de 25-39 ans et de 2,23 pour les hommes de cette même tranche d'âge. Les résultats de l'enquête plus récente²³ du réseau national des Observatoires des familles confirme que le désir d'enfant est nettement supérieur à l'indice de fécondité (1,8 enfant par femme). De 2,7 avant le premier enfant, il s'abaisse de façon significative (2,3) après la naissance du premier enfant. Cette enquête confirme un premier enseignement et en donne un autre. Le premier tient à ce que les couples français ne parviennent pas à réaliser leur désir d'enfants ; le second est que les difficultés rencontrées après la naissance du premier enfant conduisent à le réduire.

Parmi les sources de réflexion sur l'avenir de la natalité figure la lettre aux Français du président de la République du 13 janvier 2019. À cette date, nous avons déjà la connaissance de trois années de baisse de la fécondité (2015, 2016 et 2017) et ceux qui suivent ces questions savaient qu'il était déjà acté qu'une quatrième (2018) suivrait. On aurait donc pu imaginer que la question de la politique familiale figurerait parmi les sujets du Grand débat. Mais le président de la République n'y a fait aucune référence²⁴.

²¹ Charbit, Yves, « L'opinion sur la politique démographique, la nuptialité et les nouvelles techniques de procréation en mai 1987 », *Population*, 44e année, n° 6, 1989.

²² Testa, Maria Rita, Family Sizes in Europe : *Evidence from the 2011 Eurobarometer Survey*.

²³ Note de synthèse n° 6, décembre 2013, Union nationale des Associations familiales (UNAF).

²⁴ En revanche, il convient de noter que, lors du propos liminaire de sa conférence de presse du 25 avril 2019, le président de la République a cité quatre éléments au cours

On peut aussi s'interroger sur la façon dont le gouvernement a commenté la quatrième année de baisse de la fécondité. Peu soucieux d'établir un diagnostic précis, il a avancé l'argument des naissances retardées dont nous avons montré le caractère fallacieux. Que dire des hautes autorités chargées de conseiller le gouvernement ? Dans son rapport du 26 février 2019, le Haut conseil de la famille et de l'âge insiste sur la nécessité d'allonger le congé de paternité. On ne peut qu'être favorable à cette mesure... la question est de savoir si elle a un caractère prioritaire. On est bien obligé de constater que, pour le moment et dans la situation biologique actuelle, les pères ne participent pas directement à l'allaitement des enfants ! À l'heure où l'on parle d'économie circulaire et de « circuit court », l'allaitement paraît en termes de développement durable une mesure à encourager.

Un autre élément d'interrogation concerne la suppression de la taxe d'habitation commencée en 2018 et qui devrait s'achever en 2021. Rappelons que non seulement, elle était un pilier de la libre administration des collectivités territoriales, mais aussi qu'elle était un des moyens de la politique familiale municipale. En effet, les communes avaient la possibilité de moduler la taxe d'habitation en majorant les taux minima d'abattement pour charges de famille. En supprimant la taxe d'habitation, on empêche la nation (à travers les taux minima d'abattement pour les charges de famille) et les communes (à travers la possibilité pour les communes d'augmenter ces taux minima) d'afficher et de concrétiser leur volonté d'agir en faveur de la politique familiale. Autrement dit, ce ne sont pas les familles mais les personnes soumises à la taxe d'habitation mais n'ayant pas d'enfants à charge qui bénéficient le plus de la suppression de cette taxe.

D'autres remises en cause sont à craindre. Le prélèvement à la source interroge. La nécessité de réfléchir sur les taux a introduit des discussions, voire des tensions et des conflits, au sein d'un certain nombre de couples à revenus

son quatrième point intitulé « savoir défendre et réaffirmer la permanence du projet français » : la famille, l'engagement, la laïcité et la question des « limites et frontières ». Concernant la famille, il a cité le besoin de politique familiale en souhaitant que la France « retrouve une dynamique de la natalité ». Mais l'intention n'a guère été concrétisée depuis à l'écoute des déclarations du gouvernement.

différenciés. Et il se pourrait que, derrière le prélèvement à la source, il y ait la volonté de supprimer purement et simplement le calcul et la déclaration au niveau familial et d'individualiser totalement l'impôt qui ne tiendrait compte que des revenus de la personne et non plus de sa situation familiale. Cela conduirait probablement à une suppression du quotient familial et à une remise en cause des articles 212²⁵ et 213²⁶ du Code civil qui, depuis longtemps (1803), instaurent la solidarité familiale.

Concernant les projets de réforme des retraites, le système envisagé par points risque de pénaliser les mères ayant eu une carrière professionnelle moins favorable si des correctifs ne sont pas introduits pour compenser leur investissement dans leur fonction éducative. En outre, il semble que la question de la pension de réversion soit également remise en cause. Là encore, cela interroge sur l'unité de la cellule familiale et sur sa reconnaissance comme socle originel de la solidarité dans la société.

Ainsi, en France, les années 2010 se caractérisent tout particulièrement par un ensemble de décisions qui risquent de conforter une certaine mentalité individualiste et de nuire aux solidarités naturelles que sont les solidarités familiales et intergénérationnelles. Or moins les solidarités naturelles s'exercent dans une société, plus s'aggravent les difficultés – et le coût – des politiques sociales curatives faute de politiques permettant, selon une logique de prévention, de s'exercer de façon efficace.

Quelles politiques envisager ?

Une première question évidente doit être posée : pourquoi la France ne reviendrait-elle pas à ce qui était satisfaisant, bien qu'inévitablement imparfait ? La France avait une politique familiale tellement appréciée que les représentants de très nombreux pays occidentaux venaient chaque année en France observer cette politique familiale qui permettait à l'Hexagone d'avoir un hiver démographique nettement moins intense et une fécondité bien au-dessus de la moyenne européenne ! Comme Lionel Jospin avait su le faire 1998, pourquoi ne

²⁵ Article 212 (Code civil) : *Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance.*

²⁶ Article 213 (Code civil) : *Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.*

pas revenir à des mesures qui correspondaient à une véritable solidarité entre les générations et entre les personnes et dont les effets étaient satisfaisants dans la mesure où ils permettaient un meilleur choix des familles dans l'accueil de l'enfant.

Pour satisfaire ce libre choix, la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est aussi décisive. Un enfant supplémentaire dans une famille engendre nécessairement un certain nombre de sujétions. Une étude²⁷ compare les salaires des mères de famille avec ceux des femmes sans enfants et mesure l'écart des salaires lié simplement aux enfants : il est de 7 % à tout âge. À ces désavantages financiers, s'ajoutent, au fil de la carrière, des divergences de choix d'employeurs et/ou d'opportunités professionnelles (mobilités, promotions, etc.) entre mères et pères. Ainsi, le désavantage salarial lié à la maternité s'accroît dans les années suivant les naissances. Les écarts de revenus entre femmes et hommes se creusent près de cinq ans après la naissance du premier enfant et trois ans après la naissance du deuxième enfant. Certes, nombre de pères assument une part de responsabilité parentale. Toutefois, les mères ont davantage de contraintes dans la localisation de leurs lieux et temps de travail, ce qui est attesté par un pourcentage nettement supérieur de salariées à temps partiel, pourcentage qui augmente pour les parents de deux enfants ou plus. En moyenne, les mères sont contraintes à davantage de flexibilité horaire et à moins d'opportunités salariales.

Ces inégalités constatées doivent évidemment faire l'objet de compensations, qui ne peuvent relever que de la politique familiale.

En outre, est-il besoin de rappeler que, dans l'économie de la connaissance, le principal actif est le capital humain. La capacité de la France à créer des richesses permettant d'améliorer les conditions de vie est donc étroitement dépendante de la vitalité des familles.

Enfin, puisque la natalité n'est pas indépendante de la politique familiale, cette dernière doit s'inscrire dans la durée pour donner confiance aux familles. Mettre en œuvre des changements permanents, comme dans ces années 2010,

²⁷ « Entreprises, enfants : quels rôles dans les inégalités salariales entre femmes et hommes ? », *Insee Analyses*, n° 44, février 2019.

est donc néfaste, surtout lorsque ces changements se traduisent par une dégradation de la politique familiale et même par la remise en cause des principes acceptés et mis en œuvre par tous les gouvernements pendant soixante-dix ans.

Une politique familiale doit donc reposer sur deux jambes :

D'une part, la liberté de choix. Les femmes et les couples doivent, grâce à la politique familiale, avoir la liberté de choix dans le nombre de leurs enfants.

D'autre part, le souci d'un bien commun durable. Or l'avenir de la France dépend de son capital humain.

Je conclurai par une phrase de mon maître Alfred Sauvy : « *Si fondamentaux sont les problèmes de population qu'ils prennent de terribles revanches sur ceux qui les ignorent* ».

Merci de votre écoute.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Monsieur le professeur, pour cet exposé à la fois remarquablement documenté et qui couvre tous les aspects du problème.

Pour ouvrir le débat je donne la parole à Michel Suchod, diplomate et ancien parlementaire.

MICHEL SUCHOD

Votre exposé, Monsieur le professeur, est tout à fait fascinant pour moi qui, bien que célibataire endurci et ne me connaissant aucun enfant, suis un farouche nataliste. Mais il est construit sur l'idée d'une France globale et vous analysez la natalité globale.

Il serait intéressant de vous entendre sur deux sujets :

La différence entre les grands pôles du développement national et l'ensemble des territoires au regard de la natalité et du développement démographique ne peut être dissociée des choix politiques des gouvernements dans les trente ou quarante dernières années. Par exemple, on s'est donné pour objectif de ne maintenir que les maternités accueillant 1 000 naissances par an. À Bergerac, dont j'étais le député, l'hôpital, qui n'avait que 850 naissances, s'arrangeait pour atteindre les 1 000 afin de garder sa maternité.

Comment cette différence de traitement entre les territoires se traduit-elle en démographie ?

L'autre question est plus délicate encore. Je sais bien, et j'en approuve le principe, que notre pays n'a pas de statistiques ethniques, mais j'aurais aimé savoir ce que vous pensez de la natalité comparée entre certains groupes en France et de l'impact sur certains territoires. La situation en Seine-Saint-Denis a été décrite notamment par Didier Leschi, qui a été préfet à la Ville. J'entends que le premier prénom, et de très loin, donné en Seine-Saint-Denis est Mohamed !

Pourriez-vous, en l'état de la réglementation, nous donner des vues sur les caractéristiques différenciées de la natalité suivant les groupes ethniques en France ?

GERARD-FRANÇOIS DUMONT

Au nom de ce que j'ai appelé une « idéologie de la métropolisation »²⁸, et d'une méconnaissance des dynamiques territoriales²⁹, l'État français a effectivement délaissé ces dernières décennies les territoires dits non métropolitains. C'est d'ailleurs ce qui a déclenché le mouvement des « Gilets jaunes »³⁰. Les citoyens

²⁸ Dumont, Gérard-François, « Une idéologie de la métropolisation ? », *Population & Avenir*, n° 722, mars-avril 2015.

²⁹ Dumont, Gérard-François, « Territoires : le modèle centre-périphérie désuet ? », *Outre-Terre*, n° 51, 2017.

³⁰ Dumont, Gérard-François, « Si les gilets jaunes m'étaient comptés... », *Population & Avenir*, n° 742, mars-avril 2019.

des territoires plutôt ruraux, peu denses, contribuent aux impôts de façon continue, mais ont vu diminuer les services publics alors que leurs impôts demeuraient au même niveau.

La fermeture des maternités que vous évoquez a eu notamment des conséquences en termes de localisation des populations. Aujourd'hui, un certain nombre de jeunes couples ont fini par déménager, notamment en raison de la pénurie de services hospitaliers et de suivi médical. Certes, un effort important est fait par les conseils départementaux pour créer et développer des centres de protection maternelle et infantile. Néanmoins, l'inspiration des lois et réglementations françaises des années 2010 a été de considérer que les territoires ruraux n'avaient plus aucun intérêt pour la France et que seules les métropoles pouvaient concourir à sa compétitivité.

Deux éléments d'information peuvent éclairer votre seconde question sur la natalité comparée selon les territoires. L'Insee publie périodiquement des indices de fécondité selon les départements. Ces données permettent d'ailleurs de constater le caractère plurifactoriel des niveaux de fécondité. Il y a des traditions d'accueil de l'enfant différentes, donc des attitudes plus ou moins malthusiennes selon les départements. La Creuse a une forte tradition malthusienne qui se traduit par une fécondité relativement basse. En revanche, la Mayenne compte 2,1 enfants par femme (2015), un chiffre supérieur à la moyenne de la France métropolitaine.

Les différences de fécondité selon les départements sont aussi liées à la composition de leurs populations. Ainsi la Seine-Saint-Denis a la plus forte fécondité de tous les départements français de métropole (2,46 enfants par femme en 2015). Dans l'outre-mer français, les fécondités de Mayotte (5,0 enfants par femme) et de la Guyane (3,5 enfants par femme) sont très élevées, contrairement à la Guadeloupe (2,1) et à la Martinique (2,0).

Autre statistique périodiquement disponible, la fécondité des personnes vivant sur le territoire français et nées de nationalité étrangère dans un pays étranger, soit les immigrants selon la définition française (qui est plus restreinte que la définition d'Eurostat et de l'Onu). L'éventail des résultats est large, avec une fécondité qui peut varier du simple entre des personnes nées sur le sol français, au double, pour des personnes nées dans un pays du Sud. Cette forte fécondité doit aussi être expliquée par les questions de régularisation. Comme à Mayotte et en Guyane (ou aux États-Unis), on constate, dans un département comme la

Seine-Saint-Denis que des personnes en situation délicate au regard du séjour sur le territoire français accueillent plus volontiers une naissance qui rendra quasiment impossible leur expulsion. C'est ainsi un des éléments explicatifs de la surfécondité des trois départements cités.

Néanmoins, la fécondité plus élevée de la France en Europe au fil des décennies ne s'explique pas par les apports migratoires. D'une part, d'autres pays européens connaissent une fécondité plus élevée chez des immigrants venus des pays du Sud, comme les personnes d'origine turque en Allemagne, d'origine marocaine en Belgique ou d'origine pakistanaise au Royaume-Uni. D'autre part, l'augmentation de la fécondité de la France due aux immigrants est d'environ 0,1 enfant par femme, 0,2 au maximum, donc ne peut expliquer à elle seule le niveau supérieur de la fécondité de la France par rapport aux autres pays européens.

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

Il serait intéressant de savoir si ce que vous dites de l'apport de l'immigration en France est vrai aussi dans les autres pays européens, particulièrement en Allemagne. On peut en effet se demander, entendant le début de votre exposé, si la hausse brutale de la natalité allemande n'est pas liée, plus qu'à une nouvelle politique de la natalité – dont vous avez d'ailleurs souligné qu'elle rencontre encore des obstacles culturels – à l'apport de l'immigration provoquée en 2015 par la politique d'accueil des réfugiés.

En France – bien que la question puisse se poser ailleurs – et en complément de la question de Michel Suchod, je m'interroge sur la possibilité d'affiner l'analyse en l'appliquant à la diversité des milieux sociaux. En d'autres termes, la plongée démographique affecte-t-elle également tous les milieux sociaux ? Je pense particulièrement, bien que le mot n'ait pas été prononcé, à l'importance du catholicisme dans notre pays. Vous avez cité la Mayenne, département à tradition non malthusienne, la raison vient immédiatement à l'esprit. Mais dans les grandes villes, y compris dans certains arrondissements de Paris, observe-t-on une baisse de la natalité des milieux aisés et notamment catholiques ? La baisse de la natalité est-elle plus sensible dans les milieux ouvriers ou chez les

employés ? C'est une question transversale dont la réponse paraît avoir un intérêt.

De la même manière, ne pourrait-on corréler l'évolution de la natalité à la baisse dramatique de l'emploi dans notre pays depuis plus de dix ans ? Cela rejoint d'ailleurs la question sur les territoires.

Enfin, je me demande si la question du rôle de la population immigrée, dans la plupart des pays que vous avez considérés, n'est pas fondamentale. Contrairement à mon collègue et ami Michel Suchod, je suis favorable aux statistiques dites ethniques. À cet égard, le Conseil constitutionnel avait censuré en 2007 une loi qui ne me paraissait pas criminelle, considérant que le traitement de données à caractère personnel faisant apparaître « indirectement, les origines raciales ou ethniques » des personnes était contraire à la Constitution³¹. Ces statistiques, qui devraient évidemment être traitées par des instituts d'État parfaitement honorables (INSEE, INSERM, INED...), nous aideraient beaucoup aujourd'hui à prendre la mesure du phénomène et peut-être à répondre au fantasme du « grand remplacement » et à tout ce qu'il sous-entend.

GERARD-FRANÇOIS DUMONT

La grande période d'arrivée migratoire en Allemagne se situe en 2015. Or la courbe de l'évolution des naissances dans ce pays (figure 3) montre que le redressement des naissances en Allemagne commence en 2012 et se poursuit en

³¹ Le Conseil constitutionnel avait censuré un amendement voté par le Parlement en 2007 dans le projet de loi relatif à l'immigration et à l'asile visant à *permettre, pour la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines, de la discrimination et de l'intégration, et sous réserve d'une autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, la réalisation de traitements de données à caractère personnel faisant « apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques » des personnes*, au double motif que cette disposition issue d'un amendement était sans lien avec le projet de loi présenté et que les traitements ainsi autorisés méconnaissaient l'art 1^{er} de la Constitution en tant qu'ils reposaient sur l'origine ethnique et la race.

2013 et 2014, donc antérieurement. De plus, en 2015 ce sont surtout des hommes qui arrivent en Allemagne, qui pour la plupart n'ont pas encore recouru aux possibilités du regroupement familial. Il n'a donc guère d'effet significatif des arrivées migratoires, étant donné la composition par sexes de la migration arrivée en Allemagne, immigration pourtant élevée précisément pendant la période allant de septembre 2015 à la fermeture de la route de Balkans à l'initiative de l'Autriche et des pays concernés en mars 2016, puis aux accords avec la Turquie.

Dans les autres pays européens, une partie de la fécondité s'explique également par les immigrants. Prenons le cas de l'Espagne³², dont la fécondité s'était considérablement abaissée dans les années 1990, avec le niveau le plus bas en 1998, soit 1,13 enfant par femme. Dans les années 2000 (avant la crise de 2008), l'Espagne a accueilli des centaines de milliers d'immigrants dont plus de la moitié était des ressortissants d'Amérique andine (Colombie, Équateur, Bolivie etc.). Le nombre des naissances en Espagne, qui s'était abaissé jusqu'à 363 000 en 1996, remonte jusqu'à 519 000 naissances en 2008, soit un niveau jamais vu depuis 1981. L'Institut national de la statistique espagnole (Ine) a bien montré que l'augmentation constatée du nombre de naissances était due quasi exclusivement aux immigrants installés en Espagne, immigrants des deux sexes. Leur importance peut aussi être soulignée par la régularisation des immigrants clandestins sur le critère du travail décidée par l'Espagne en 2005, soit 700 000 personnes ! Le phénomène joue aussi en Allemagne, avec la population d'origine turque dont la fécondité est plus élevée que la moyenne de l'Allemagne, et dans les autres pays européens lorsqu'il s'agit d'immigrants venant des pays du Sud.

En France, concernant les diversités de fécondité selon les caractéristiques socioculturelles des populations, et même si la fécondité de la France ne cesse d'évoluer, les écarts de fécondité entre les départements subsistent. Dans la France d'aujourd'hui (1,8 enfant par femme), le classement des départements selon leur niveau de fécondité est pratiquement le même que dans la France de 1965 (2,7 enfants par femme). Depuis que l'on dispose de statistiques, on constate, par exemple, que la fécondité est plus élevée en Ardèche (2,06 enfants

³² Dumont, Gérard-François, « Natalité et immigration en Espagne », *Population & Avenir*, n° 679, septembre-octobre 2006.

par femme en 2015) que dans la Creuse (1,79), même si les niveaux changent en fonction des dynamiques démographiques. À une époque, on constatait un « croissant fertile » s'étendant de la Bretagne à l'Alsace en passant par le Nord où la fécondité était plus élevée que celle de la moitié Sud de la France. Ce n'est plus aussi net, mais cela conserve une certaine véracité. À cet égard, la Dordogne, 1,76 enfant par femme en 2015 contre 1,92 pour l'Hexagone, ne fait pas partie des départements qui ont une tradition de fécondité relativement élevée par rapport à la moyenne des Français. Des réalités culturelles perdurent dans le soubassement des populations, cela malgré les migrations internes.

J'en viens à votre question sur les interrelations emploi-natalité. Il serait erroné de penser qu'il n'y en a pas. Par exemple, une ville comme Decazeville³³, dont le nombre des emplois s'est effondré avec la fin de l'exploitation du charbon, a vu à la fois sa fécondité baisser, sa jeunesse partir et sa natalité diminuer. Mais la natalité en France, dans la période qui suit la crise économique de 2008, est extrêmement résiliente grâce notamment à la politique familiale alors maintenue. Le chômage monte, le PIB diminue même en 2009 et 2010, mais la fécondité conserve un haut niveau relatif en Europe, même si, localement, la désindustrialisation a pu avoir des effets significatifs.

Concernant les statistiques ethniques, il est vrai qu'elles existent dans certains pays sur un mode déclaratif. Les États-Unis les pratiquent depuis deux siècles à l'occasion de leur recensement décennal (les années se terminant par 0), et elles sont censées servir à orienter des politiques permettant de minorer les inégalités entre les populations. Ces statistiques ont-elles servi au bien commun ? Ceci n'est guère attesté. Par exemple, la population afro-américaine des États-Unis a toujours un niveau de vie moyen inférieur à celui de la population blanche, en dépit des discriminations positives dont elle bénéficie au titre des résultats des statistiques ethniques. En outre, la compréhension des résultats des statistiques devient de plus en plus opaque. En effet, depuis le recensement 2000, les États-Unis ont décidé que chaque habitant peut cocher plusieurs cases en répondant aux questions sur l'ethnicité³⁴. Ainsi, plusieurs millions d'Étatsuniens cochent désormais deux cases, voire trois, se déclarant à la fois blanc et noir, voire jaune,

³³ 10 231 habitants en 1975, 5 521 en 2015.

³⁴ Dumont, Gérard-François, « Une question éminemment géopolitique : le recensement décennal aux États-Unis », *Géostratégiques*, n° 29, 4e trimestre 2010.

blanc et noir. Au fil des futurs recensements, un nombre accru de personnes vont se déclarer bi-ethniques ou tri-ethniques. Mais que valent ces déclarations ? Le président Obama, qui a, selon la tradition, rempli son bulletin individuel de recensement sous les caméras de télévision, aurait dû cocher « Blanc » et « Afro-américain », ce qu'il est respectivement par sa mère et son père. Or, il n'a coché que « Afro-américain » ...

Les statistiques ethniques sur un mode déclaratif ont surtout l'inconvénient de risquer d'enfermer les personnes dans une catégorie définie, et de favoriser le communautarisme dont on vient de constater une nouvelle fois les dégâts avec les incidents condamnables qui ont empêché la représentation d'une pièce d'Eschyle en Sorbonne il y a quelques jours³⁵.

En revanche, il est souhaitable que nous disposions de davantage d'éléments objectifs pour mieux mesurer des évolutions démographiques et leurs facteurs : le lieu de naissance d'une personne, les pays où elle a vécu, le lieu de naissance de ses parents... sont des éléments objectifs à partir desquels il serait tout à fait possible d'avoir des statistiques beaucoup plus élaborées que celles dont nous disposons sans obliger les gens à s'enfermer dans une catégorie ethnique et à ne les regarder qu'à travers cette catégorie ethnique.

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

C'est bien ce type de données dont je préconisais l'utilisation mais sans les limiter autant qu'aujourd'hui à la suite de la décision assez expéditive du Conseil constitutionnel que j'évoquais.

³⁵ Le lundi 25 mars 2019, *Les Suppliantes*, pièce d'Eschyle mise en scène par Philippe Brunet, directeur de la compagnie de théâtre antique Démodocos, n'a pu être jouée dans l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne dans le cadre du festival du théâtre antique *Les Dionysies*. Les comédiennes et comédiens ont été empêchés « par la force et l'injure » de rentrer se préparer et le public a été tenu dehors par des individus accusant la mise en scène de « racialisme ». Cette pièce met en scène les Grecs Argiens et les Danaïdes, filles de Danaos venues d'Égypte, interprétés, fidèlement aux pratiques théâtrales antiques, respectivement par des actrices et acteurs portant des masques blancs et des masques noirs selon les usages de l'époque.

Je pense que la recherche objective par des instituts publics habilités à le faire d'éléments géographiques (lieu de naissance, date de migration...) et sociétaux (mariages mixtes etc.) serait très utile aux pouvoirs publics.

MICHEL SUCHOD

Barack Obama s'est déclaré « Noir » pour des raisons morales car aux États-Unis, du temps de la ségrégation, une seule goutte de sang noir suffisait à considérer une personne comme noire. Il voulait montrer qu'il ne se désolidarisait pas du peuple des Afro-américains.

Plus intéressantes encore sont les déclarations du président Trump qui a indiqué qu'il était d'origine scandinave. Or il est d'origine allemande. Les gens savent peu que si 54 millions d'Américains se déclarent d'origine anglo-saxonne 56 millions se déclarent d'origine allemande. Le terme « Anglo-saxons » n'a pas aux États-Unis la même acception que chez nous. Par exemple les Irlandais sont comptés à part. Les Américains d'origine allemande sont deux millions de plus que les Anglo-saxons au sens propre. Ceci explique que le président Wilson et le président Roosevelt ont été très prudents avant de se livrer à la guerre contre les Allemands. Ils redoutaient qu'un contingent immense du pays ne rencontrât des problèmes de double légitimité.

GERARD-FRANÇOIS DUMONT

Je signale que l'Angleterre a mis en place des statistiques ethniques³⁶. Mais chaque communauté veut sa catégorie et leur nombre, plus de quinze, devient un inventaire à la Prévert ! Par exemple, une catégorie s'appelle « Blancs Irlandais » distinct des « Blanc britanniques » et des « Autres blancs », sans oublier les « Mélangés Blancs/caribéens » ... En France, faudrait-il distinguer les « Blancs-Bretons » et les « Blancs-Creusois », sans oublier les « Mélangés Blancs/Antilles » ?

³⁶ Dumont, Gérard-François, Chalard, Laurent, « Des statistiques « ethniques » en Angleterre à la situation française, *Population & Avenir*, n° 681, janvier-février 2007.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

La définition de la nation comme communauté de citoyens implique que l'on se refuse à catégoriser les citoyens selon leur origine ethnique. Sinon, on risque de voir, comme aux États-Unis, des candidats qui spéculent sur le vote des Hispano, des Noirs etc.

Quant aux données statistiques dont Marie-Françoise Bechtel préconise de réserver l'accès aux instituts d'État, je ne vois pas comment empêcher que ces chiffres circulent ensuite dans les médias. Toute statistique est publique.

ANNE-MARIE LE POURHIET

Je m'interroge sur une sorte d'idéologie à la mode, politiquement correcte, qui dévalorise la maternité et la famille dans le discours public. On n'est pas loin de considérer que les personnes qui se préoccupent de la famille sont des réactionnaires. Ce n'est pas du Haut conseil pour l'égalité homme-femme que nous devons attendre une politique nataliste ! Aujourd'hui la dominante du discours correct n'est pas favorable à la natalité, à la maternité, à la famille. Je constate l'emprise de cette idéologie sur les jeunes femmes et les jeunes filles de mon entourage. Elles sont incitées à penser que, si elles font des enfants, ce sera aux dépens de leur carrière. Ce phénomène anti-couple, anti-famille, ne me paraît pas de nature à générer une ambiance favorable à la natalité.

N'y a pas quelque facteur politico-idéologique dans la baisse de la fécondité observée en France et dans les autres pays occidentaux ?

MICHELE GENDREAU-MASSALOUX

Tous les éléments que vous avez apportés sur le manque de politique familiale sont d'une précision qui me paraît tout à fait probante.

Dans le même sens que ce que vient de dire Madame Le Pourhiet, je souhaite vous faire part d'une attitude que j'observe chez quelques jeunes couples que je connais. Leurs situations sociales et géographiques sont très variées. Chez ceux, les plus nombreux, qui conservent un désir d'enfants, une question se pose

souvent après le premier enfant : ils hésitent à avoir un autre enfant, en mettant en avant, même si leurs motifs sont autres, ce que l'on appelle dans le vocabulaire à la mode « l'anthropocène », le poids du facteur humain sur l'amenuisement des ressources naturelles de la planète. Prenez-vous en compte dans vos recherches l'éventuelle limitation des naissances liée à cette attitude ?

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Je salue la présence de Madame Guillemette Leneveu, directrice générale de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et lui passe la parole.

GUILLEMETTE LENEVEU

Parmi les régressions successives affectant les mesures de politique familiale, on parle souvent de la remise en cause de l'universalité des allocations familiales, sujet de débats récurrents, mais celle-ci s'est accompagnée de bien d'autres réductions qu'on feint d'ignorer, qui ont pourtant généré des économies très importantes et qui ont été prises à l'encontre de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. En effet, l'essentiel des coupes qui sont intervenues ont porté sur des prestations ciblant les jeunes parents, destinées notamment à aider les femmes à continuer à travailler tout en ayant des enfants.

De notre point de vue, la mesure concernant le congé parental est particulièrement effarante. Ce congé parental qui, en France, consiste à permettre aux parents soit de continuer à travailler à temps partiel soit de s'arrêter complètement jusqu'aux trois ans de l'enfant, a souvent été très décrié parce qu'il était vu comme un facteur rejetant les femmes au foyer, effet renforcé par le fait que, en raison de la faible indemnisation, ce sont en très grande majorité les femmes qui le prennent, l'arbitrage dans les foyers visant à minimiser le coût de l'arrêt. La mesure portée sur un plan « idéologique », et plus discrètement pour faire des économies, a consisté à décréter le partage obligatoire le plus égalitaire possible entre les hommes et les femmes au sein des familles : pour bénéficier de l'indemnisation de trois ans, ce congé doit être pris par un parent (sont visés les pères) au moins durant un an et par l'autre parent (en général les mères) pour un maximum de deux ans. De plus l'indemnisation a

baissé (moins de 400 euros par mois pour un arrêt complet), aggravant le sacrifice que représente pour le niveau de vie des familles, la réduction ou l'arrêt de son travail. Tout cela était paré d'incomparables vertus (on allait renforcer l'égalité, créer des milliers de places de crèches, etc.). Or le bilan dressé par le Haut conseil de la famille – cet organisme public a le mérite de présenter des résultats objectifs – montre que c'est une catastrophe. Le nombre de bénéficiaires a chuté et cette mesure a plutôt tendu à retirer les femmes du marché de l'emploi alors qu'on était auparavant dans un dispositif protecteur qui permettait à ses bénéficiaires, donc majoritairement aux femmes, de rester liées par un contrat de travail jusqu'aux 3 ans de l'enfant. Un certain nombre de femmes ont démissionné, se sont retrouvées au chômage, et, cerise sur le gâteau, il y a moins d'hommes qui prennent ce congé parental aujourd'hui qu'avant la réforme ! Pour cette seule réforme, plus d'un milliard d'euros ont été économisés, mais avec quel coût social !

Cette réforme est assez symptomatique de la manière dont on aborde parfois en France la politique familiale. On désigne un certain nombre de totems soi-disant inutiles (les allocations familiales en font partie), d'édifices à démolir, sans la moindre étude d'impact préalable sur les conséquences dans la vie réelle des ménages et sur leurs projets. Concrètement, ce sont souvent les familles modestes qui en subissent les conséquences. Et on s'étonne de voir de nombreuses femmes dans le mouvement des « Gilets jaunes » ! La réforme du congé parental, par exemple, a affecté en priorité des femmes qui, ne pouvant plus bénéficier pendant trois ans de cette indemnisation, ont perdu sèchement un an d'indemnisation, et parfois leur emploi. Cet impératif de l'égalité assigné aux couples, sans leur en donner les moyens, peut être jugé irréaliste face aux contraintes du travail du conjoint, ou face aux contraintes des femmes qui ne peuvent continuer à travailler en ayant un jeune enfant, notamment quand elles occupent des emplois où il faut arriver très tôt le matin ou, au contraire, travailler le soir, ou avec des horaires variables d'une semaine à l'autre, ce que la solution de la crèche ou d'une assistante maternelle ne permet pas de résoudre. C'est un exemple assez parlant.

En France, on raisonne beaucoup sur le tout collectif. La solution de la crèche est donc favorisée. Mais, en fait, environ seulement 13 % d'enfants sont gardés en crèche aujourd'hui. Aujourd'hui, les deux tiers des enfants de moins de 3 ans

sont gardés à titre principal par leurs parents³⁷. Quand bien même on aurait des plans d'investissement absolument pharamineux, ce qui n'est pas le cas, on n'arrivera pas à couvrir le besoin. Et puis, peut-être peut-on entendre le souhait de parents qui veulent prendre un peu plus de temps pour leur enfant...

La politique familiale avait le mérite de proposer à la fois des services et des prestations. Or on a eu tendance à écarter les prestations, vues comme un peu inutiles et disqualifiées par le discours selon lequel « on ne fait pas des enfants pour avoir de l'argent ». Malheureusement on en voit les résultats.

Comme cela a été dit, on observe une sorte de réticence à prononcer même le mot « famille ». Cette semaine, un rapport a été remis sur le grand âge et l'autonomie³⁸. Dans la synthèse, qui fait une quinzaine de pages, le mot « famille » n'apparaît jamais ! Le terme utilisé est celui de « proche aidant », comme peut l'être un voisin, un collègue, un professionnel. Pourtant une personne qui s'occupe de sa mère atteinte de la maladie d'Alzheimer ne se considère pas comme un(e) « proche aidant(e) », mais comme son enfant ; elle est liée, par une relation très particulière, et par des obligations propres à la solidarité familiale d'ailleurs prévue par la Loi. Paradoxalement, « en même temps », certains dispositifs sont familialisés. C'est le cas de la prime d'activité dont l'extension, décidée en décembre par le président de la République plutôt qu'une augmentation du SMIC, a permis de faire des économies. On s'est rendu compte que 30 % des bénéficiaires du SMIC vivaient au sein de couples « aisés », grâce à quoi on n'a pas versé cette prime d'activité. La familialisation apporte donc aussi des bénéfices pour la collectivité.

On pourrait parler de l'obligation alimentaire dont on peut se demander si elle sera remise en cause ou non, dans la future loi sur le grand âge.

³⁷ Les chiffres clés de la famille 2018 édités par l'UNAF.

(<https://www.unaf.fr/spip.php?article23399>)

³⁸ Dominique Libault, président du Haut conseil du financement de la protection sociale, chargé de mener une vaste concertation nationale entre octobre 2018 et janvier 2019, a remis le 28 mars 2019 à la ministre de la Santé son rapport sur le grand âge comprenant 175 propositions. Parmi elles, 10 sont jugées prioritaires pour « passer de la gestion de la dépendance au soutien à l'autonomie ». (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_grand_age_autonomie.pdf)

Vous avez tout à fait raison d'insister sur le fait que les communes utilisent de moins en moins de tarifications privilégiées pour les familles nombreuses, ce qui est une difficulté accrue pour elles.

Je terminerai par deux questions :

Comment expliquez-vous, Monsieur le professeur, que ce que vous nous dites aujourd'hui ne soit pas entendu ? Avez-vous des contacts avec les parlementaires ? Nous-mêmes, quand nous sommes auditionnés – nous l'avons été par exemple par la mission Chiche-Lurton³⁹ qui voulait révolutionner la politique familiale – nous faisons face à une sorte de déni face à la baisse de la natalité.

Je me pose donc cette question de votre influence auprès de la sphère politique, mais peut-être aussi auprès du milieu de la recherche. Cette semaine a paru un sondage auprès des familles qui, justement, mettait en évidence le lien entre la baisse de la politique familiale et la baisse de la natalité. Immédiatement, des chercheurs, ont sous-estimé, voire nié ce lien sur le mode : « Nous n'avons pas de données scientifiques qui permettent d'établir un lien entre des mesures de politique familiale [qu'ils ramènent souvent d'ailleurs à la seule question des allocations familiales, en omettant l'accumulation des autres mesures de réduction] et la natalité ». Dans le même temps, ils reconnaissent qu'aucune étude ne nie ce lien... que vous-même démontrez, ne serait-ce que par une vision historique. Cette réaction immédiate du milieu de la recherche est surprenante. Les chercheurs semblent redouter, s'ils se permettaient d'émettre l'hypothèse d'un lien entre politique familiale et natalité, d'être rejetés dans le clan des « natalistes », alors qu'il ne s'agit que de rechercher des causes de manière objective et collant au plus près des aspirations des familles.

Enfin, quelles sont les catégories de familles les plus touchées par cette baisse de la natalité (je n'ai pas trouvé les chiffres) ? Touche-t-elle plutôt le deuxième, le troisième enfant ?

³⁹ Mission d'information sur la politique familiale, Assemblée nationale ([http://www2.assemblee-nationale.fr/15/commissions-permanentes/commission-des-affaires-sociales/missions-d-information/politique-familiale/\(block\)/45089](http://www2.assemblee-nationale.fr/15/commissions-permanentes/commission-des-affaires-sociales/missions-d-information/politique-familiale/(block)/45089)).

L'aspect idéologique doit être étudié dans la longue durée, dans toute l'histoire de l'humanité. Il y a eu des auteurs malthusiens bien avant l'*Essai sur le principe de population* (*An Essay on the Principle of Population*) de Thomas Malthus en 1798. De tout temps, des auteurs ont craint l'augmentation de la population. Il y a vingt-cinq siècles, Platon, voulant écarter à la fois tout surpeuplement ou toute dépopulation, a fixé un niveau idéal de la population. Il présente tout un ensemble de mesures publiques pour « ajuster le nombre des foyers au chiffre de cinq mille quarante » (*Les Lois*). La politique devait, selon lui, faire en sorte de maintenir le chiffre de 5 040 foyers dans la cité sans augmentation ni diminution⁴⁰. Il fallait donc en empêcher l'augmentation, fût-ce par des infanticides, et, si le nombre de la population était insuffisant, les vieillards, par des discours, devaient recommander aux jeunes de faire davantage d'enfants, l'ultime mesure – non souhaité par Platon – étant le recours à l'immigration⁴¹.

Ce débat court avec une intensité variable tout au long de l'histoire, alimenté par l'idée qu'il y a toujours un risque lié au nombre de personnes sur un territoire. Les arguments malthusiens et leur influence sur la société diffèrent selon les périodes.

Malthus affichait surtout la crainte que le monde ne soit pas en capacité de nourrir une population qui irait augmentant. Au début des années 1970, le Club de Rome⁴² tenait le même discours, méconnaissant les possibilités du progrès

⁴⁰ Dans *La République*, où il trace le plan idéal de la cité parfaite, Platon demande qu'on « prenne garde de toute manière que la cité n'ait renom ni de petitesse ni de grandeur mais qu'elle ait de justes dimensions et soit une ». Il donne mission aux magistrats de « régler le nombre des unions afin de maintenir, autant qu'il se peut, toujours égal le nombre des guerriers : qu'ils aient prévision des guerres, des épidémies et autres calamités, et que la cité, autant que possible, ne devienne ni grande ni petite ». (Platon, *République*, livres IV et V)

⁴¹ Cf. les textes cités dans Dumont, Gérard-François, « Les politiques publiques et le désir d'enfant », *Informations sociales*, n° 107, 2003.

⁴² Le Club de Rome (groupe de réflexion réunissant des scientifiques, des économistes, des fonctionnaires nationaux et internationaux ainsi que des industriels de 52 pays, préoccupés par les problèmes complexes auxquels doivent faire face toutes les sociétés) a publié en 1972 un rapport (*The Limits To Growth*, également connu sous le nom de « Rapport Meadows »), qu'il avait demandé à des chercheurs du *Massachusetts Institute*

technique, les possibilités d'innovation et de création du capital humain. Le Club de Rome a ainsi repris dans un langage technocratique ce que Malthus avait écrit en recourant à un langage clair presque deux siècles auparavant. Si l'on en croit Malthus ou les propos du Club de Rome des années 1970, l'humanité aurait déjà disparu !

Relisons le livre *La Bombe P* (P pour population) de Paul Ehrlich (1968) qui s'est vendu à des millions d'exemplaires et a fait la fortune de son auteur. Il annonce pour bientôt des famines très meurtrières et demande d'agir dans une extrême urgence pour éviter que la bombe démographique n'explose.

Je l'ai rencontré en 2017 et il était toujours en vie malgré les malheurs qu'il n'a cessé d'annoncer. La croissance démographique était pour lui l'équivalent d'une bombe atomique. Il considérait que la terre ne pouvait être supportable au-delà de 500 millions d'habitants, ce qui conduisait à deux solutions : soit on tuait, selon des critères à définir, tous ceux qui excédaient le chiffre de 500 millions d'habitants, soit le monde cessait d'avoir des enfants jusqu'à parvenir à ce chiffre de 500 millions d'habitants (mais toutes les femmes auraient été ménopausées et l'humanité disparaîtrait).

Le vœu le plus cher du commandant Cousteau était de ramener les habitants de la terre « à 600 ou 700 millions »⁴³ pour que la situation de l'environnement soit favorable. En novembre 1991, il déclare au *Courrier de l'Unesco* : « Il faut que la population mondiale se stabilise et, pour cela, il faudrait éliminer 350 000 hommes par jour ». Ce propos illustre l'inculture démographique de son auteur, d'ailleurs largement partagée, due à une méconnaissance des mécanismes de la science de la population, de la logique de la transition démographique, ou des effets d'inertie propres à la démographie.

Périodiquement, cette idéologie malthusienne est reprise dans des discours qui reposent sur la peur de l'altérité et l'incompréhension de la nature de l'homme qui est d'abord un créateur, un être qui sait s'adapter pour surmonter les enjeux. La Chine a pratiqué une politique coercitive qui a conduit à un certain nombre d'infanticides⁴⁴. Qui sait si, parmi ces bébés de sexe féminin qui

of Technology (MIT). C'était la première étude importante (reposant sur un modèle informatique) exposant les dangers pour la planète Terre et l'humanité de la croissance économique et démographique que connaît le monde.

⁴³ *Le Nouvel Observateur*, dossier n° 11, Paris, 1992.

⁴⁴ Dumont, Gérard-François, « Le déficit des filles en Chine : vers un nouvel enlèvement des Sabines ? », *Monde chinois*, n° 15, automne 2008.

n'ont pas vécu, il n'y en aurait pas eu qui auraient innové dans des procédés donnant le moyen de réduire la pollution et de mieux œuvrer pour un développement durable ?

Aujourd'hui, à l'étranger plus qu'en France d'ailleurs, le discours assez dominant, selon lequel l'homme est le premier pollueur débouche sur une logique malthusienne, alors que le véritable problème n'est pas le nombre des hommes. J'ai effectué des recherches sur ce sujet⁴⁵. J'ai notamment étudié les différences d'émissions de CO₂ selon les pays. Aucune corrélation entre la densité des populations et les émissions de CO₂⁴⁶ ne peut être démontrée car tout dépend des politiques conduites dans les différents pays. Malheureusement, il faut reconnaître que ce discours néo-malthusien est prégnant et que nombre d'ONG le diffusent.

Je remercie vivement Madame Leneveu d'avoir excellemment complété des éléments de dégradation de la politique familiale que j'avais, à tort, insuffisamment abordés. Je vais tenter de répondre à ses deux questions.

Le politiquement correct peut aussi être présent dans le milieu de la recherche. Il est aisé de le constater en relisant les écrits de chercheurs sur une quarantaine d'années. Très souvent, tel article « scientifique » publié il y a vingt ou trente ans a un intérêt limité parce qu'on ne peut que constater qu'il ne faisait qu'énoncer les poncifs du moment.

Parmi les poncifs, il y a l'affirmation de nombre de personnes ayant un statut de chercheurs selon lesquelles la politique familiale serait neutre. Cette affirmation est, il est vrai, davantage bénéfique pour leur carrière professionnelle, que de reconnaître par exemple les résultats du récent sondage que Madame Leneveu a évoqué. Quand on tient le discours du politiquement correct, on ne risque rien. Quand on tient le discours de la vérité, on court des risques parce que la vérité dérange. Mon maître Alfred Sauvy appelait cette

⁴⁵ Dumont, Gérard-François, « Population et développement durable », *Historiens et Géographes*, n° 411, juillet-août 2010 ; « Population et biodiversité : six enseignements de la science géographique », *Les analyses de Population & Avenir*, sous presse.

⁴⁶ Dumont, Gérard-François, « Population et nature : antagonisme ou concordance ? », dans : Dasgupta Partha, Ramanathan Veerabhdhan, Sorondo Marcelo Sanchez (Ed.), *Sustainable Humanity, Sustainable Nature: Our Responsibility*, Pontifical Academy of Social Sciences (PASS), Acta 19, Vaticana City, Libreria editrice Vatican, 2015.

attitude le « refus de voir »⁴⁷. Une partie des chercheurs pratique le « refus de voir » également parce qu'il est beaucoup plus facile de faire des recherches sans se confronter à la réalité des faits. « Des chercheurs qui cherchent, on en trouve ; des chercheurs qui trouvent, on en cherche », disait le général de Gaulle. J'essaie, pardonnez-moi ce propos immodeste, de faire partie de la seconde catégorie, plutôt minoritaire.

Votre seconde question est aussi fondamentale : quelles sont les catégories de familles les plus touchées par les multiples décisions des années 2010 engendrant la dégradation de la politique familiale de la France ? Et ma réponse est liée à la première.

En effet, on peut être étonné du nombre de recherches menées sur des sujets secondaires alors que l'État devrait inciter ses nombreux instituts, auxquels il accorde des financements importants, à effectuer des recherches concrètes sur des sujets comme les catégories de familles les plus touchées par le rabetage de la politique familiale de ces dernières années. Je ne suis malheureusement pas capable de répondre à votre question. Le plus grave est que les instituts publics de recherche – dont c'est le métier – ne font pas ce pour quoi ils sont financièrement dotés : évaluer les effets de politiques publiques décidées, comme vous l'avez rappelé, sans étude d'impact.

Il y a bien longtemps que je n'ai pas été auditionné sur ces sujets au Parlement, alors que je suis auditionné, pratiquement tous les mois, sur les problèmes de territoires. Sur les sujets de politique familiale, le Parlement me paraît plutôt aux abonnés absents en ce moment.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

En tant qu'ancien ministre de la Recherche, je peux corroborer ce que vous venez de dire, Monsieur le professeur. En vertu du principe de la liberté de la recherche, les chercheurs ne peuvent être évalués que par leurs pairs. Si certains de ceux-ci sont ignorants, ils seront évalués par des ignorants. Si certains ne se

⁴⁷ Sauvy, Alfred, « Démographie et refus de voir », dans : Dumont, Gérard-François, « L'enjeu démographique », Paris, Éditions de l'APRD (Association pour la recherche et l'information démographique), 1981 ; texte republié dans *Sabix, bulletin de la société des Amis de la Bibliothèque et de l'Histoire de l'École polytechnique*, n° 63, mars 2019.

posent pas de questions, ils seront évalués par des gens qui ne s'en posent pas. Certains instituts de recherche, tel le CEA (je crois que son origine militaire y est pour quelque chose), sont plus directifs et mènent des recherches davantage finalisées.

Il n'y a pas de bonne réponse à la question que je viens d'aborder. La liberté de recherche bien sûr est décisive, mais on pourrait imaginer un dialogue entre les chercheurs, leurs différents laboratoires, et la direction d'un grand organisme comme le CNRS, l'INSERM... de façon à ce que ces questions que Madame Leneveu a abordées puissent un jour être traitées par des instituts de recherche qui seraient mandatés à cet effet.

La question que je voulais poser est un peu différente. Quitte à passer pour un nataliste, je dirai que, d'un point de vue républicain, du point de vue du bien commun, que vous avez évoqué, on ne peut quand même pas ne pas se faire la réflexion que dans les pays européens, où l'indice de fécondité est en moyenne de 1,5 ou 1,6, il y a lieu de se préoccuper de l'« hiver démographique » dans lequel nous sommes entrés, avec toutes les conséquences qu'il entraîne sur la population active, sur le poids des inactifs et sur les déséquilibres à venir avec d'autres parties du monde. L'idée d'une action en faveur d'une meilleure natalité ne me choque pas. Évidemment, jusqu'à un certain point. Vous avez d'ailleurs vous-même indiqué que le désir d'enfants est de 2,3 enfants par femme.

GUILLEMETTE LENEVEU

Nous avons en effet réalisé une enquête en 2013 montrant qu'après le premier enfant, le nombre moyen d'enfants souhaités était de 2,3, chiffre d'ailleurs identique à ceux de l'eurobaromètre. Cette étude⁴⁸ a consisté à essayer d'approfondir cette question du désir d'enfants. Nous avons interrogé à la fois des personnes qui ont des enfants mineurs et des couples qui ont eu des enfants avec l'idée de savoir si, après coup, ils auraient souhaité avoir plus d'enfants. Effectivement le désir d'enfants exprimé est fort.

⁴⁸ Etude de l'UNAF, « Désir d'enfant », Note de Synthèse n°6, décembre 2013 (https://www.unaf.fr/IMG/pdf/obsv_familles.pdf).

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Vous interrogez donc les couples et non les femmes, qui, pourtant, sont les principales concernées... *Quid* des désaccords entre homme et femme sur le sujet ?

GUILLEMETTE LENEVEU

Ce sont des femmes qui, en très grande majorité, ont répondu au questionnaire. En interrogeant les couples, nous retenions essentiellement des choix réfléchis. C'est bien toute la question du lien avec la politique familiale. Quand on souhaite avoir un troisième enfant, des questions très matérielles se posent : la taille du logement, la voiture...

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Si on voulait augmenter l'indice de fécondité d'environ 0,5 enfant, que faudrait-il faire pour aider les femmes à mieux concilier leur désir d'enfants et leur volonté d'avoir une vie professionnelle normale ? Autrement dit : Que faire ? (Vieille question léniniste).

Quelles seraient les mesures à prioriser aujourd'hui si on avait une idée claire : La France doit maintenir un indice de fécondité aussi proche que possible de 2,1 et même du désir de 2,3 enfants ?

GERARD-FRANÇOIS DUMONT

Vous avez tout à fait raison, Monsieur le ministre, de poser cette question.

Nous n'avons évoqué, depuis le début de cette conférence, que le souci d'effacer les mesures qui concourent à moins aider les femmes et les couples à faire un choix libre du nombre d'enfants qu'elles souhaitent. Madame Leneveu a insisté à juste titre sur la réforme aberrante du congé parental. J'ai rappelé, outre

les crèches, l'importance des relais assistantes maternelles et des haltes garderies.

Par exemple, nous n'avons pas traité la question de la politique familiale du logement. Actuellement, les résultats des politiques idéologiques en matière de logement se traduisent par une diminution de la construction du nombre de logements en France. Je ne vois pas comment on peut satisfaire les besoins des familles si on construit moins de logements, en particulier de logements assez grands.

Une véritable politique familiale du logement passe à la fois par la question de la location et par la question de l'acquisition. Les familles qui veulent agrandir leur logement ou qui doivent déménager dans ce but ont des sujétions considérables tant en termes matériels qu'en termes administratifs et fiscaux. On pourrait par exemple imaginer que les droits de mutation ne soient pas prélevés quand la mutation est liée à l'agrandissement de la famille. Voilà le genre de mesure qui devrait être prise.

Aujourd'hui, nous avons des gouvernants qui n'ont pas compris l'importance de la politique familiale, que le développement durable passe d'abord par une politique familiale et qui n'ont pas assez la volonté politique de faciliter conciliation vie professionnelle – vie familiale, mesures que, pourtant, l'on connaît. La difficulté est beaucoup plus politique que technique.

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

Il y a peut-être quelque chose à soupeser dans les mesures sociales à caractère technique. Quel est leur poids réel ?

On a évoqué les aberrations du congé parental. Je les ai vécues à l'Assemblée nationale. C'était hallucinant ! La délégation aux droits des femmes, omniprésente, dictait les amendements. On a failli obliger la majorité à voter le congé parental obligatoire pour les hommes, sans le moindre égard pour les réalités et notamment la situation de l'emploi... Cela ne veut d'ailleurs pas dire que les erreurs du congé parental ne soient pas rectifiables.

On a aussi parlé du « serpent de mer » – justifié – de la non-égalité des salaires entre hommes et femmes. Il faut malgré tout rappeler que les femmes retrouvent en termes de pension une partie de ce qu'elles perdent en termes de

salaire dès lors qu'elles ont élevé deux enfants (pour l'instant car l'on parle de remettre cela en cause).

Ce que je veux dire c'est qu'il y a les mesures techniques et il y a l'ambiance générale. On l'a abordée un peu obliquement ce soir, mais je crois qu'il est important de la prendre en compte.

Il y a d'abord la tendance lourde à l'individualisation de l'impôt. Je participe à une commission de l'ONU où nous avons eu ce débat. Il s'agissait de la rémunération des personnels de l'ONU qui, par définition, exercent dans tous les pays. J'ai eu la stupéfaction de voir mon collègue italien (issu donc d'un pays catholique) plaider : « Tout ça c'est fini, l'impôt doit bien sûr être individuel ! ».

Ensuite, n'y a-t-il pas une tendance à la dévalorisation de la famille comme telle ? On ne peut pas complètement laisser de côté cette question évoquée par Anne-Marie Le Pourhiet, même si nous sommes dans une société pleine de contradictions. En effet, on voit, en même temps, monter le « droit à l'enfant » pour tout le monde : pour les couples homosexuels, avec l'introduction de la question de la PMA et de la GPA dont on n'a pas parlé mais qui, d'un point de vue sociétal, pèsent sans doute leur poids dans l'ambiance générale. Je suis frappée par cette contradiction : d'un côté, le droit des parents qui veulent avoir un enfant peut être aujourd'hui regardé comme combattu par les mesures sociales effectives et par l'ambiance générale qui règne dans la société. D'un autre côté, on constate la montée du « droit à l'enfant » qui, à certains égards, me semble préoccupante mais qui manifeste aussi, quoi qu'on pense du « droit à l'enfant » pour tous les couples (personnellement je n'y suis pas favorable), que la force du désir d'enfants traverse un certain nombre de mesures techniques, comme elle traverse les grandes évolutions de la société. Mais je n'ai pas d'autre réponse à apporter si ce n'est que je crois que nous vivons des contradictions.

GUILLEMETTE LENEVEU

Quand on demande aux jeunes (y compris issus de couples séparés) quelle est la première valeur à laquelle ils sont attachés, c'est la famille. Quel est leur projet ? C'est la famille... Il y a donc une espèce de hiatus entre ce que renvoient les pouvoirs publics et ce que ressentent les jeunes.

Vous avez insisté sur la question de la durée et de la stabilité. On dit toujours que pour élever un enfant, il faut plus de vingt ans, soit quatre quinquennats. Il faut donc qu'au moment où les familles se construisent, il puisse y avoir une vision inscrite durablement dans le temps. Cette continuité, malgré les alternances politiques, faisait la force de la politique familiale en France. On sent bien que quelque chose s'est cassé de ce point de vue. La machine s'est enrayée, avec des remises en cause qui interviennent tous les ans.

Pouvoir rebâtir une sorte de pacte, de vision, en décidant les politiques sur dix ans serait sans doute de nature à contribuer à changer ce fameux climat.

ALAIN DEJAMMET

Le professeur Gérard-François Dumont a répondu d'une manière malheureusement un peu attristante à la question posée par Madame Leneveu sur l'effet possible des conclusions factuelles, placides, objectives qu'il rapporte.

L'autre jour, le président de la République a rassemblé plus de soixante intellectuels qui ont parlé pendant longtemps. Monsieur Hervé Le Bras en était. Je ne pense pas que Madame Tribalat ait été présente et je ne suis pas sûr non plus, Monsieur le Professeur, que vous ayez été invité à l'Élysée. Je me demande donc si ce thème de la politique familiale – mais je crois que vous avez déjà répondu en filigrane – est vraiment présent à l'esprit de ces intellectuels ou des milliers de gens qui ont pu rencontrer notre président pendant cette longue séquence du débat national. Il est quand même important de savoir si véritablement on a réfléchi à l'avenir de la population française, à l'avenir des idées que la France porte et que Jean-Pierre Chevènement a mentionnées à plusieurs reprises sur le thème de la République.

Le politiquement correct est tellement massif que nous sommes très prudents. On sent bien que des totems, des tabous, circulent dans l'air. Il y a un mot qu'on hésite à prononcer, « l'immigration ». Mais l'immigration peut signifier l'arrivée de gens qui ont une idéologie. Vous avez montré des statistiques concernant la démographie dans les pays du Sud. Jean-Pierre Chevènement avait pensé qu'il était utile de savoir ce qui se passait dans le Sud de la Méditerranée (Maroc, Algérie, Tunisie).

Il y a quelques années, lors des travaux de la Fondation Res Publica, on nous la baillait belle sur la transition démographique : c'était arrivé, la Tunisie était entrée dans la modernité ; l'Égypte n'atteindrait pas le chiffre de 100 millions d'habitants qu'un autre professeur Dumont avait mentionné il y a quelques années, à l'effacement des bonnes gens. Bref, tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, nous entrions dans l'ère irénique de la transition démographique.

Et voici qu'on découvre qu'en Algérie, depuis peu de temps, la natalité recommence à augmenter fortement. Il y a même des gens qui, transgressant les interdits, les oukazes (« N'en parlez pas ! »), osent, à propos de ce relèvement de la démographie dans un pays qui rencontre quand même pas mal de problèmes, où les éléments d'optimisme manquent parfois, parler de religion, mot qu'on n'a pas tellement entendu, sauf peut-être par prétérition à propos de la Mayenne.

Pouvez-vous nous expliquer les raisons de ce relèvement subit de la courbe démographique de l'Algérie ? Les convictions religieuses auraient-elles un sens, une portée ? Les gens véritablement sincères qui partagent ces convictions religieuses les conservent-ils lorsque, débarquant dans un autre pays, ils y suscitent une démographie joyeuse ? Cela peut-il avoir un effet dans ce pays sur la composition socioculturelle, les adhésions à des grands thèmes ? C'est une question un peu délicate, je le sens bien, mais il y a des mots qu'il faut quand même prononcer de temps en temps.

GERARD-FRANÇOIS DUMONT

Merci, Monsieur l'ambassadeur, de cette question.

J'ai indiqué que le niveau de fécondité, dans un territoire donné, est plurifactoriel. Vous avez raison de dire que la religion, plus précisément les attitudes de religiosité, peut être un élément explicatif d'un niveau de fécondité.

Aux États-Unis par exemple, la fécondité la plus élevée s'observe en Utah, peuplé notamment de mormons. Cette population qui, extrêmement minoritaire, a failli disparaître, considère que son futur est lié à une fécondité relativement importante.

Concernant Israël⁴⁹, nous disposons de statistiques précises qui permettent de distinguer les indices de fécondité des Israéliens juifs ultraorthodoxes, des Israéliens juifs orthodoxes, des Israéliens juifs séculiers et des Israéliens arabes. Les écarts sont phénoménaux : les juifs ultraorthodoxes ont 6 enfants par femme, les orthodoxes environ 3,5, les séculiers autour de 2,3. Les Israéliens arabes eux-mêmes ont une fécondité inférieure à celle des ultraorthodoxes, autour de 3,5. La moyenne nationale est de 3,1 enfants par femme⁵⁰.

Évidemment, la religion peut être un élément explicatif qui toutefois ne joue pas toujours et en tous lieux dans le même sens.

En ce qui concerne l'Algérie⁵¹, nous avons une explication objective, l'abaissement de l'âge au mariage depuis le début du XXI^e siècle, alors qu'il n'avait cessé d'augmenter pendant les décennies précédentes. Cette baisse de l'âge au mariage semble directement liée à une montée de l'islamisation, si l'on définit ce terme comme une évolution vers une interprétation davantage littérale du Coran, du pays que chacun peut objectivement constater. Dans les années 1980, on pouvait parcourir toute la Kabylie sans jamais croiser une seule femme voilée. À Alger, il y avait environ 40 % de femmes voilées. Je suis allé récemment à plusieurs reprises en Algérie, je n'y ai croisé que des femmes voilées, y compris la totalité des étudiantes d'une importante université. L'islamisation du pays, dont les raisons sont connues, est manifeste. Les dirigeants algériens, pour conserver la direction politique du pays, ont concédé aux islamistes l'organisation de la société. Ceci a eu des conséquences en termes juridiques, avec un retour en arrière en matière de droit de la famille et d'égalité entre les hommes et les femmes, à l'inverse de la réforme marocaine, celle du code de la famille promulgué en 2004⁵², la *Moudawana*, et dans les comportements, notamment dans les comportements de fécondité. En effet, s'il est incontestable que la transition démographique est un processus général, sa mise en œuvre s'exerce de façon extrêmement différenciée selon les pays, tant

⁴⁹ Dumont, Gérard-François, « Israël : le paramètre démographique au cœur des évolutions géopolitiques », *Diplomatie, Les grands dossiers*, n° 39, juin-juillet 2017.

⁵⁰ Sardon, Jean-Paul, « La population des continents et des pays », *Population & Avenir*, n° 740, novembre-décembre 2018.

⁵¹ Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, perspectives*, Paris, Armand Colin, 2018.

⁵² Dumont, Gérard-François, Montenay, Yves ; « Le Maghreb, une géopolitique éclatée », *Géostratégiques*, n° 32, juillet 2011.

en intensité qu'en calendrier. Et cela se traduit par des résultats démographiques très différents.

Autre exemple, l'importance de la fécondité de l'Égypte⁵³ est souvent expliquée par le fait que les Égyptiens qui travaillent dans les pays du Golfe, tout particulièrement en Arabie saoudite et au Qatar, influencés par le salafisme, sont conduits, lorsqu'ils reviennent au pays, à avoir une logique nataliste en vertu de leur croyance religieuse.

Clairement, une partie de l'islamisme adhère à une phrase que l'on prête à Yasser Arafat : « Nous gagnerons grâce aux utérus de nos femmes ». Dans nombre de sociétés, les naissances supposent un mariage préalable. Or, dans toutes les sociétés, le mariage coûte cher ! Le Hamas finance donc les mariages. Et on observe que la fécondité est beaucoup plus élevée à Gaza qu'en Cisjordanie. La dimension islamiste (Frères musulmans) du Hamas apparaît à travers sa politique démographique fortement nataliste.

Jean-Pierre Chevènement a envisagé une augmentation de la fécondité en France de 0,5 enfant par femme. Je tiens à préciser que même une augmentation de 0,2, voire de 0,1 enfant par femme, a des effets démographiques considérables car, en démographie joue ce que j'appelle l'effet « tir à l'arc » : un tout petit écart de fécondité qui s'exerce pendant une vingtaine d'années a pour résultat un écart extrêmement important en nombre et en composition de la population, d'où l'importance d'avoir une politique familiale qui permette un libre choix dans un pays dont l'hiver démographique est en train de s'aggraver.

PIERRE BROCHAND

Ne serait-ce pas un problème plus général, caractéristique des sociétés libérales, de transformation des politiques sociales en politiques d'assistance ?

La politique familiale est le partage d'un risque entre ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas. En limitant cette politique familiale aux plus défavorisés, on en change complètement l'esprit et les pratiques.

⁵³ Ambrosetti Helena, « Égypte, la natalité repart à la hausse », *Orient XXI*, 12 mars 2014.

Ne peut-on aussi voir dans l'esprit du temps dont on parlait tout à l'heure une sorte de préjugé anti-classes moyennes puisque ce sont elles qui, pour l'essentiel, font les frais de cette dérive ?

MICHEL SUCHOD

« Que faire ? » a demandé Jean-Pierre Chevènement. La politique à mettre en œuvre est évidemment importante. Depuis une quinzaine d'années – et récemment très fortement –, on assiste à la remise en cause de la politique familiale française qui, auparavant, était en quelque manière sanctuarisée. Lionel Jospin fut le premier à mettre le doigt dans l'engrenage, même si vous portez à son crédit sa décision de revenir en arrière quand il a compris que c'était stupide (d'autres n'en sont pas capables).

Une modification de la politique familiale nécessiterait une bataille idéologique sur le fond. Notre société est sensible à deux « horreurs », « l'horreur économique »⁵⁴ et « l'horreur écologique ». Dans un pays où l'on explique aux gens que leurs enfants n'auront plus ni travail, ni logement, ni sécurité sociale et que le bilan carbone de la famille sera très mauvais dès le deuxième enfant, il est évidemment très difficile de conduire une politique familiale. D'où la nécessité du combat des idées, sur les sujets économique et écologique. Il faut détromper les gens en leur démontrant que ce n'est pas la naissance du troisième enfant qui va bouleverser la planète, en tout cas la planète France.

CHRISTOPHE MORIN

À propos de la natalité et de la fécondité des immigrés, il est difficile en France d'avoir des statistiques sur les personnes d'origine étrangère, notamment sur les première et deuxième générations.

Que pensez-vous des indicateurs un peu annexes parfois utilisés par des médias, des journalistes. Dans *L'archipel français*⁵⁵, Jérôme Fourquet tente

⁵⁴ *L'horreur économique*, livre de Viviane Forrester (éd. Fayard, 1996), s'était vendu en quelques semaines à 150 000 exemplaires.

⁵⁵ *L'Archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*, Jérôme Fourquet, éd. du Seuil, 2019.

d'analyser la démographie française à l'aune des prénoms (musulmans, hébraïques et autres). Les cartes de la drépanocytose⁵⁶ ne sont citées par *Le Monde* que pour en critiquer l'usage⁵⁷.

Existe-t-il d'autres indicateurs que ceux-ci ? On parlait de « statistiques ethniques ». Ne sont-elles pas utilisées aujourd'hui, *de facto*, pour conduire un certain nombre de politiques publiques, telles les classifications ZEP, REP, les quartiers prioritaires de la ville même si cela évolue un peu. Peut-on, de la même manière, approcher la natalité des personnes étrangères en France ?

GERARD-FRANÇOIS DUMONT

Concernant « l'horreur écologique », j'y suis si sensible que j'ai effectué plusieurs recherches sur cette question⁵⁸, y compris sur le thème de la biodiversité.

En effet, on essaie de nous faire croire que ce sont les hommes, du fait de leur nombre, qui sont responsables du recul de la biodiversité. En réalité, c'est aux mauvais comportements que doit être imputé ce recul de la biodiversité. La

⁵⁶ La drépanocytose est une maladie génétique non contagieuse, héréditaire, très douloureuse et potentiellement mortelle. Elle se rencontre plus spécifiquement chez les individus ayant une peau noire, et apparaît plus particulièrement dans les zones du globe soumises au paludisme (Afrique équatoriale, Etats-Unis).

⁵⁷ *Drépanocytose, la maladie génétique qui excite l'extrême droite. Les statistiques autour de cette maladie génétique sont brandies par les militants identitaires comme une « preuve » de « l'invasion migratoire ». Mais leurs arguments ne tiennent pas.* (Alexandre Léchenet et Samuel Laurent, *Le Monde*, 12 septembre 2014)

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/09/12/drepanocytose-la-maladie-genetique-qui-excite-l-extreme-droite_4486737_4355770.html

⁵⁸ Dumont, Gérard-François, « Aménagement et développement durable », dans : Wackermann, Gabriel (direction), *Le développement durable*, Paris, Éditions Ellipses, 2008 ; « Ville durable », dans : Pissaloux, Jean-Luc (coordination), *Dictionnaire collectivités territoriales et développement durable*, Paris, Lavoisier, 2017 ; « Population et biodiversité : six enseignements de la science géographique », *Les analyses de Population & Avenir*, sous presse ; ainsi que plusieurs publications didactiques dont le livre suivant : Dumont, Gérard-François, Froment, Éric, Vodisek, David (direction), *Populations et territoires. Enseigner le développement durable en géographie au collège* (cycle 4), Paris, Réseau Canopé, 2018.

biodiversité a besoin des hommes pour se maintenir. Comme il est dit dans la Genèse, l'homme doit se comporter en « bon jardinier » de la nature.

Le drame dans « l'horreur écologique », c'est que cette idéologie prétend qu'il existerait une solution globale qui permettrait de résoudre tous les problèmes (d'où les manifestations de jeunes de ces dernières semaines) alors que les solutions sont essentiellement locales, appelant de l'innovation et de meilleurs comportements.

Face à un discours idéologique, il faut montrer qu'il est démenti par les faits et la réalité de l'histoire humaine.

Les exemples pullulent. La Chine, déclarant n'être pas concernée par les problèmes de pollution et de détérioration de l'environnement, avait refusé de signer le protocole de Kyoto en 1997. Puis elle a changé de position à 180° lors de la COP 21 en 2015, après avoir constaté des mécontentements dans sa population avec des hausses de morbidité et de mortalité infantile, ainsi que des baisses d'espérance de vie, à cause de la détérioration de l'environnement dans certains de ses territoires où sont utilisés des procédés industriels extrêmement nocifs. Face à ces réalités, Pékin s'est rendu compte de la nécessité de mettre en œuvre d'autres politiques. Cela ne se fera pas du jour au lendemain : la Chine a considéré que sa pollution industrielle allait continuer à augmenter au moins jusqu'à 2030 et qu'elle ne pourra commencer à baisser qu'après cette date. Aujourd'hui, un cadre français hésite à accepter un poste qu'on lui propose à Pékin. En effet, dans cette ville, roulent des milliers de scooters électriques, non polluants d'après les écologistes niais français qui ne regardent pas l'amont et l'aval d'une telle consommation. Or l'électricité y est essentiellement fabriquée par des centrales à charbon qui polluent tant le ciel qu'il est de plus en plus rare de bénéficier d'un coin de ciel bleu. D'ailleurs, périodiquement, le niveau de pollution constaté est tel que les autorités de Pékin demandent aux familles de ne pas envoyer les enfants à l'école et de laisser toutes les fenêtres de leur logement fermées.

C'est donc bien les modes de production et de consommation qui peuvent engendrer « l'horreur écologique » ... ou son contraire.

Il est exact que l'idéologie à l'origine de toutes les mesures négatives prises ces dernières années consiste à substituer à la politique familiale une politique sociale ou d'assistance sans voir que la politique familiale a des effets positifs pour l'ensemble de la société. Elle permet une dynamique démographique

souhaitable pour l'avenir de la France et, surtout, suscite et entretient les solidarités entre les personnes et les solidarités intergénérationnelles. C'est absolument fondamental pour qu'une société puisse œuvrer en faveur du bien commun. Madame Leneveu a tout à fait raison dans sa critique du rapport Libault sur le grand âge et l'autonomie. Le grand âge est d'abord un problème de solidarité intergénérationnelle. Toute remise en cause de la solidarité intergénérationnelle ne peut que détériorer la situation sociale de notre pays.

Jérôme Fourquet, que je rencontre périodiquement, a fait un travail extrêmement intéressant. Le choix des prénoms, qui n'est jamais neutre, est illustratif de l'évolution des mentalités. Nous avons connu une période où le *Journal officiel* publiait de nombreux changements de noms ou de prénoms demandés par des personnes qui voulaient les franciser pour témoigner de leur volonté d'intégration. Cette volonté de francisation semble avoir diminué...

La cartographie de la drépanocytose a été étendue progressivement et, donc, la courbe de tendance parfois présentée doit être examinée avec prudence. Néanmoins, de meilleures mesures en géographie de la santé seraient souhaitables pour connaître sur les territoires les situations spécifiques de telle ou telle population, afin de permettre aux autorités d'y adapter la politique sanitaire...

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Monsieur le professeur. Nous vous remercions de ces exposés complets, lumineux, qui nous renvoient à nos responsabilités politiques et idéologiques. Nous sommes en présence de phénomènes qui touchent à l'idéologie, il y a donc fort à faire pour la Fondation Res Publica.



FONDATION
RES PUBLICA

Fondation de recherche reconnue
d'utilité publique depuis 2005

n°18

LA BAISSSE DE LA NATALITÉ ET LES PERSPECTIVES DE LA DÉMOGRAPHIE FRANÇAISE

Mardi 2 avril 2019
Maison de l'Amérique latine
217, boulevard Saint-Germain · 75 007 · Paris